

PUBLICATION HORS-SÉRIE DE LA FES

FES OCCASIONAL PAPERS

N°1 | Octobre 2022 | N°1 | October 2022

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

Bureau Cameroun
et Afrique Centrale /
Cameroon and
Central Africa Office



ISBN 978-0-9950231-5-4



9 780995 023154

Table des matières / Table of contents

1	Justice de genre et féminisme en Afrique – le travail inachevé du 21 ^e siècle Norman Taku	Gender Justice and Feminism in Africa – the unfinished business of the 21 st century Norman Taku	32
11	Coalition de l'opposition camerounaise pour la réforme du code électoral : Quelles actions pour quel résultat ? Gabriel Ngwé	Cameroon opposition coalition to reform the electoral code: What actions for what result? Gabriel Ngwé	42
20	Prémices d'une réflexion sur les syndicats et la transition sociale-écologique au Cameroun Stéphanie Njiomo	The beginning of a reflection on Trade Unions and social- ecological transformation in Cameroon Stéphanie Njiomo	50
25	Cameroun : Guerre des réseaux au sommet de l'Etat, signes annonciateurs d'une fin de règne ou exacerbation de la mal gouvernance? Gabriel Ngwé	Cameroon: The war of networks at the top of the state, a forerunner for an end of regime or the exacerbation of bad governance? Gabriel Ngwé	55
30	À propos des auteurs	About the authors	60



Version Française



Justice de genre et féminisme en Afrique – le travail inachevé du 21e siècle

Norman Taku

« L'égalité sociale, politique et économique des femmes fait partie intégrante de la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Tant que les femmes et les filles ne seront pas libérées de la pauvreté et de l'injustice, tous nos objectifs - paix, sécurité, développement durable - seront menacés »

.Secrétaire général de l'ONU-Ban Ki-moon – Juin 2010

Introduction

Les 17 objectifs de développement durable évoquent un monde nouveau et meilleur, fondé sur les triples vertus d'égalité, de dignité et de liberté. L'objectif 5, l'égalité de genre, est le lien indélébile entre tous les objectifs : l'humanité est désespérément paralysée si la moitié de ses capacités et de son ingéniosité perd des opportunités au profit de l'ignorance et de l'intolérance, du sectarisme et des préjugés, du sexisme et de la stupidité.



L'inégalité de genre est un poison. Son antidote est la justice de genre. La justice de genre est un instrument qui peut être manié avec dextérité pour mettre fin à l'inégalité entre les sexes et les genres, qui commence à la maison et se propage comme une contagion à tous les coins et recoins de la société, notamment les lieux de travail et d'éducation, le commerce et la communauté. Il est maintenant temps d'augmenter l'antidote.

1. Le féminisme africain – quel arrière-plan théorique et conceptuel?

1.1. Qu'est-ce que l'Africain ? Une pensée claire et provocatrice sur l'Afrique.

D'après les écrits de l'écrivain polonais Ryszard Kapuscinski, « en dehors de la masse continentale géographique, l'Afrique n'existe pas ».¹ Mon interprétation est la suivante : Aucune chose n'est commune et exclusive à tous les Africains, pas même l'histoire. La grande diversité des peuples, des cultures, des langues, des religions, des coutumes et des traditions le confirme. « L'Afrique » ne peut pas s'approprier les expériences négatives de l'esclavage, par exemple, ou le concept positif d'*ubuntu*.

Si l'Afrique n'existe pas, alors il ne peut rien y avoir d'africain. En fait, Kwame Appiah soutient qu'« une identité spécifiquement africaine a commencé comme le produit d'un regard européen ».² Néanmoins, de grandes parties du continent partagent « une histoire commune d'esclavage, de colonialisme et d'oppression, qui a favorisé une approche politique plus unifiée des défis du sous-développement, de la marginalisation géopolitique et de l'exploitation économique ».³

Il n'y a pas d'expérience vécue ou de phénomène particulier dans le vaste domaine du genre qui se produit uniquement en Afrique. Au lieu d'opérer dans le « silo africain », les Africains devraient donc se tourner vers l'extérieur, vers les expériences et les leçons de la communauté des nations au sens large du terme. Les « solutions africaines aux problèmes africains » peuvent être exclusives et contre-productives. Nous devons saluer le partenariat de personnes de partout, qui s'intéressent aux défis auxquels sont confrontés de nombreux Africains et sont disposées à soutenir les efforts en faveur d'un développement holistique et centré sur l'humain.

1.2. Le féminisme africain existe-t-il ? Ou est-ce un concept occidentalisé ?

Le féminisme est l'idée de défendre les droits humains des femmes, basée sur la notion que tous les sexes jouissent de l'égalité sociale, économique et politique et devraient donc avoir accès aux

¹ Kapuscinski, R. *The shadow of the sun: My African life*. Penguin UK, 2002.

² Kwame Anthony Appiah, *In My Father's House: Africa in the Philosophy of Culture*, (New York: Oxford University Press, 1992) p. 71.)

³ Tamale Sylvia



mêmes droits et opportunités. En même temps, le féminisme peut être considéré comme un mouvement visant à faire avancer le changement politique et social.

C'est un peu faux de dire que le féminisme est un concept occidental. Ses premières manifestations formelles se situent en effet dans le monde occidental, où l'organisation politique des femmes à l'échelle nationale est de loin antérieure à la même en Afrique. Cependant, le fait que la mobilisation politique des femmes en Afrique n'ait suivi l'indépendance que dans les années 1960 ne signifie pas que les enjeux au cœur du mouvement féministe n'existaient pas ou ne gênaient pas les femmes africaines avant qu'elles ne puissent s'organiser collectivement pour lutter contre ces inégalités.

Peut-être que le test décisif pour le féminisme africain est le ton de la voix africaine dans le mouvement féministe mondial d'aujourd'hui. On pourrait se poser la question suivante : dans ce village planétaire, les Africains font-ils leur poids et mettent-ils la main à la pâte avec rigueur, de manière soutenue et cohérente ? Si tel est le cas, alors peut-être est-il pertinent que le mouvement féministe organisé ait vu le jour pour la première fois dans l'hémisphère occidental. Ou en d'autres termes : Le féminisme n'est pas plus occidental qu'internet ne l'est. Le fait qu'il ait été créé par les Américains Vinton Cerf et Robert Kahn est moins pertinent aujourd'hui que le fait qu'il est utile car partout, y compris en Afrique, des gens l'alimentent avec des milliards de pages d'informations qui sont consommées avec avidité par tout le monde, partout et tous les jours.

Cependant, tous les problèmes n'affectent pas toutes les femmes de la même manière. Les femmes européennes se sont battues pour le droit de vote, tandis que les femmes africaines ont pu voter dès l'indépendance de leur pays. Les femmes africaines luttent plus durement que leurs homologues occidentales contre les pratiques traditionnelles néfastes, telles que les rites de veuvage et les droits de succession. Cependant, la violence domestique et sexuelle, ainsi que l'inégalité des salaires et des congés de maternité, sont « monnaie courante », universellement vécue par les femmes du monde entier.

L'Occident ne peut pas revendiquer le féminisme. Les spécificités de l'Afrique ont donné naissance au féminisme africain, qui se concentre sur les défis auxquels sont confrontées les femmes sur le continent africain. Cependant, il n'y a pas de féminisme africain unique. C'est une couleur unique avec des nuances différentes - qui reflètent la situation et les luttes des femmes dans différentes parties du continent.

1.3. Que signifie « genre » dans un contexte « africain » ?

Le genre est le résultat de la construction sociale des rôles qui produit une différence entre les femmes et les hommes. Susan Moller Okin a décrit le genre comme « l'institutionnalisation



profondément enracinée de la différence sexuelle ».⁴ Le genre dans le contexte africain est basé sur des rôles socialement construits et une hiérarchie des genres, similaire au contexte occidental.

Malgré ce qui semblerait être une définition évidente, logique et peut-être universelle, certains ne considèrent pas le terme « genre » comme africain, préférant le qualifier d'européen ou d'occidental car il n'est pas une incarnation suffisante de la situation en Afrique.

Les deux partisans de ce point de vue sont Ifi Amadiume⁵ et Oyewumi,⁶ qui rejettent trois hypothèses faites dans la définition « traditionnelle » du genre qui, disent-ils, est inadéquate pour décrire l'expérience africaine (Steady 2002).⁷ Il s'agit de :

- L'hypothèse de la subordination universelle des femmes : il y a une focalisation malsaine sur les relations de pouvoir entre hommes et femmes, à l'exclusion d'autres dynamiques pertinentes des relations de pouvoir, telles que la race, l'ethnicité, la classe et la religion.
- L'hypothèse du privilège masculin : cela « condamne » les femmes à un lieu d'impuissance, négligeant le pouvoir des femmes dans des endroits comme la famille, où les femmes plus âgées ont des postes de décision et d'autres postes de pouvoir dans la communauté.
- La présomption de la famille nucléaire : la famille élargie africaine a de multiples rôles masculins et féminins et une dynamique de pouvoir basée sur l'âge et l'ancienneté, mais aussi la différence cruciale entre ceux qui sont nés dans la famille et ceux qui s'y marient.

Comme il n'y a pas de « contexte africain » unique, il existe des défis spécifiques à l'égalité de genre et aux droits humains des femmes dans différentes parties de l'Afrique. Toutefois, d'autres sont communs : Il existe un lien indélébile entre les pratiques culturelles liées au genre et la pauvreté des femmes dans certaines parties de l'Afrique. La polygamie, la dot et les mutilations génitales féminines sont aggravées par un accès limité ou interdit à la propriété, à l'emploi formel et à l'éducation pour produire une pauvreté fondée sur l'inégalité des hommes et des femmes.⁸ Ces phénomènes terribles créent la vulnérabilité et l'exclusion, qui à leur tour créent les « non-libertés » dont parle Amartya Sen⁹ et qui, en fin de compte, compromettent l'institution des femmes.

La pauvreté des femmes se produit à une telle échelle en Afrique que l'on peut sans aucun doute évoquer le genre dans un « contexte africain ». Les efforts conjugués des gouvernements nationaux, de la société civile et des partenaires au développement dans la lutte contre ce fléau sont plus urgents que jamais. De nombreuses régions d'Afrique sont défigurées par un climat

⁴ Okin, S. M. (1989). Justice, gender, and the family (Vol. 171). New York: Basic books.

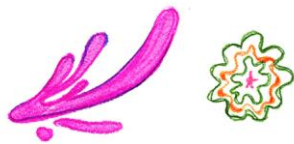
⁵ Amadiume, I. (1995). Gender, political systems and social movements: A West African experience.

⁶ Oyèwùmí, O. (1997). The invention of women: Making an African sense of western gender discourses. U of Minnesota Press.

⁷ Nyamu-Musembi, C. (2007). Addressing formal and substantive citizenship: gender justice in sub-Saharan Africa. Gender justice, citizenship and development, 171-232.

⁸ Mubangizi, J. C. (2016). An African perspective on some gender-related cultural practices that violate human rights and perpetuate women's poverty. Journal of Social Sciences, 47(1), 68-78.

⁹ A. (2001). Development as freedom. Oxford Paperbacks.



défavorable et des catastrophes naturelles, des maladies endémiques, des conflits persistants et récurrents, des institutions publiques faibles, une grave corruption, une démocratie défailante et une pauvreté endémique. Dans ce maelström de mécontentement et de malheur se trouvent les germes d'une profonde pauvreté intergénérationnelle. Parce que les femmes sont traditionnellement et institutionnellement plus pauvres que les hommes, cette pauvreté est désormais amplifiée et aggravée.

1.4. Mouvements féministes africains – de l'indépendance à aujourd'hui



Les femmes ont commencé à s'organiser en une voix collective avant l'indépendance dans de nombreux pays africains. Les partis politiques comprenaient souvent une aile féminine, dont le mandat principal était de rallier les femmes pour grossir les rangs du parti. Les mouvements de femmes étaient engagés dans des luttes anti-coloniales et anti-apartheid, avec pour résultat que les constitutions africaines d'indépendance garantissaient le suffrage des femmes. En conséquence, il était important que les femmes participent aux élections dans les premières années.

Suite à l'indépendance dans plusieurs pays africains, les mouvements féminins étaient étroitement associés au parti au pouvoir et à l'État. Elles ont battu campagne pour une meilleure représentation des femmes dans le gouvernement et œuvré pour l'inclusion des programmes de développement dans la planification politique. Par les moyens de corruption, les gouvernements ont essayé de les réduire au silence ou de les neutraliser. Celles qui se sont laissées bernier ont perdu en crédibilité et étaient considérées comme des « collaboratrices ».

Le vent du changement démocratique dans les années 1990 a été témoin de la lutte des féministes pour l'égalité de genre dans les départements du gouvernement et les comités parlementaires et de l'établissement des commissions de genre. Les épouses de certains chefs d'État - placides et favorables à l'establishment - ont détourné ces efforts dans ce que l'on appelle le « syndrome de la Première Dame ».¹⁰¹¹

¹⁰ van Wyk, J. A. (2017). The First Ladies of Southern Africa: Trophies or Trailblazers?. *Politikon*, 44(1), 157-172.

¹¹ Mama, A. (1995). Feminism or femocracy? State feminism and democratisation in Nigeria. *Africa Development/Afrique et Développement*, 37-58.



Les femmes au gouvernement

Les femmes dans les cabinets et la haute fonction publique est une manifestation importante du mouvement des femmes en Afrique. Elles ont une capacité limitée à influencer la transformation du genre ou à servir d'une manière qui impressionne et change les mentalités en raison de leur minorité numérique déplorable, des portefeuilles non stratégiques qu'elles détiennent et de la durée limitée de leurs nominations.

Les ministères de la femme en Afrique peuvent être dysfonctionnels car elles partagent assez souvent le même portefeuille avec la jeunesse, la protection sociale et les personnes handicapées (PH). Elles sont accusées de « ghettoïser » les problèmes des femmes, permettant aux gouvernements dominés par les hommes de réduire les priorités des femmes.

La rareté des femmes au gouvernement limite la capacité des mouvements de femmes à faire pression pour l'intégration du genre (GM) et l'équité en matière d'emploi (EE), par exemple. « Malgré les politiques de GM et d'EE, les femmes dirigeantes sont toujours subjuguées par l'hégémonie masculine entrelacée, le racisme, l'ethnicité, le sexisme, l'âgisme et les pratiques abusives dans les ministères ». ¹²

Les femmes au parlement

Les femmes sont leurs propres meilleures avocates et le parlement est une plate-forme essentielle pour le développement juridique et politique sur les questions féminines. Plus le nombre de femmes est grand, meilleur est le caucus et plus forte est la sororité qui donne une voix aux femmes. La plupart des pays africains n'atteignent pas le seuil internationalement accepté de 30 % pour la représentation des femmes au parlement, mais le Rwanda a été le premier pays au monde à avoir une majorité de femmes au parlement (61,3 % à la chambre basse et 38,5 % à la chambre haute).

Une étude de l'Association des femmes parlementaires ougandaises (UWOPA) illustre la force du nombre et l'importance stratégique des alliances avec les hommes. ¹³ L'étude a révélé que lorsque les femmes sont une minorité au parlement, l'adoption de lois et de politiques sensibles au genre était possible avec un bon caucus et des partenariats avec des parlementaires masculins, dont certains étaient membres de l'UWOPA. L'étude a révélé que cette alliance était bénéfique pour « déconstruire le privilège masculin et le patriarcat institutionnel en Ouganda ».

¹² Gouws, A., & Coetzee, A. (2019). Women's movements and feminist activism.

¹³ Muzee, H., & Endeley, J. B. M. É. (2019). "Sister Robert, sister John": Enhancing women's voices and gendered membership of the Uganda Women Parliamentary Association. *Agenda*, 33(2), 22-31.



Faire pression sur le gouvernement pour réformer la loi

Les femmes, travaillant dans, à travers et avec d'autres groupes organisés, combattent les inégalités universelles et poussent à la réforme du droit, en menant des combats intersectionnels impliquant le genre, la race et la classe, par exemple. En Afrique du Sud, la Commission pour l'égalité de genre (CGE), en collaboration avec l'ONG Legal Resources Centre et le Congress of South African Trade Unions (COSATU) ont organisé des efforts pour lutter contre la discrimination à l'encontre des travailleurs de l'économie informelle et des travailleurs indépendants. Ces derniers n'avaient pas accès à l'assurance-chômage et aux allocations de maternité, seuls les « salariés » pouvant prétendre à ces prestations de sécurité sociale. « Les personnes les plus touchées par cette lacune du cadre législatif sont des catégories marginalisées de femmes de la classe ouvrière qui sont déjà particulièrement vulnérables. En continuant à perpétuer leur marginalisation, l'État contribue à la féminisation de la pauvreté ».¹⁴

1.5. Relation entre justice sociale et féminisme

On peut dire que le féminisme est un microcosme de justice sociale, les qualités et les caractéristiques du féminisme trouvant naturellement leur place dans la définition de la justice sociale. Les deux reconnaissent l'oppression multiforme et omniprésente, comme la race, la classe et la sexualité, et luttent pour un traitement égal de ceux qui souffrent d'un traitement différentiel handicapant. En travaillant ensemble, elles créent un mouvement plus robuste, plus étendu et donc plus légitime et représentatif qui va au-delà des femmes blanches, d'âge moyen, valides et hétérosexuelles qui sont à l'origine du féminisme et conduit nécessairement à plaider pour plus de femmes et Personnes LGBTIQ+ (de couleur) dans des rôles de leadership.

Cependant, le féminisme et la justice sociale peuvent facilement se retrouver dans une relation contrastée, par ex. lorsque des personnes qui ne soutiennent pas nécessairement l'égalité de genre s'accrochent hypocritement à l'agenda de la justice sociale comme un camouflage.³ Cependant, l'un n'est pas possible sans l'autre.

En Afrique, mais aussi ailleurs, de nombreuses personnes ne veulent pas être associées au féminisme en raison des étiquettes négatives qu'il porte : contestataire, contre-patriarcat, contestation du statu quo. De plus, des hiérarchies existent également au sein des mouvements féministes et des mouvements luttant pour la justice sociale. Des marqueurs tels que l'âge, le handicap, la race et l'orientation sexuelle sont subjectivement classés plus haut ou plus bas, selon le contexte géographique ou autre. C'est donc un défi commun pour le féminisme et pour la justice sociale pour surmonter ces classements.

¹⁴ Hicks, J. (2019). Campaigning for social security rights: Women in the informal economy and maternity benefits. *Agenda*, 33(2), 32-41.



2. Quels problèmes pratiques ces concepts posent-ils dans le contexte africain ?

2.1 Les droits des minorités sexuelles

Les droits des minorités sexuelles sont la question des droits humains qui définira notre génération. Il est impossible d'expliquer comment un acte d'amour entre adultes consentants en privé pourrait être si flagrant qu'il invite à la discrimination, à la stigmatisation, à l'exclusion et à la violence, souvent avec le soutien de la loi, de l'Église et de l'État.

Les droits des minorités sexuelles sont avant tout une question de droits humains, car les principes fondamentaux de dignité, d'égalité et de vie privée nous guident. Refuser de s'engager sur cette question brûlante, c'est être complice de la perpétuation de stéréotypes négatifs criminalisant les relations homosexuelles avec les graves conséquences suivantes pour les personnes LGBTIQ+ en Afrique :

- arrestation et détention arbitraires ; les bastonnades, la torture et le meurtre ; discours haineux, notamment de la part de chefs d'État et de personnalités publiques de premier plan ; diffamation dans les médias publics, y compris le fait d'être « démasqué » ; viol correctif de lesbiennes ; criminalisation et peine de mort pour les actes homosexuels consentis ; l'accusation « d'homosexualité aggravée » lorsqu'une personne omet de signaler un homosexuel à la police ; procès fictifs ; exclusion des écoles ; refus d'enregistrer les associations à but non lucratif ; des limites à la liberté d'expression par des amendes, des interdictions et des menaces d'arrestation ; extorsion et chantage, souvent avec la participation des forces de sécurité.

Bien qu'il n'existe pas de traités distincts ou spécifiques de l'ONU et de l'UA sur l'orientation sexuelle, les gens ont invoqué les principes d'égalité et de non-discrimination pour plaider en faveur de l'égalité et de la non-discrimination fondées sur l'orientation sexuelle.

2.2 Recherche et plaidoyer

Les recherches indépendantes sur les thèmes de l'intersectionnalité et de la multidimensionnalité du genre sont largement sous-étudiées en Afrique. L'intersectionnalité examine la discrimination fondée sur de multiples motifs et une intersection de motifs. La multidimensionnalité examine les multiples dimensions à travers lesquelles l'inégalité entre les sexes peut être surveillée et mesurée, telles que l'intégrité physique, l'emploi et l'activité économique, la santé et les droits reproductifs, l'éducation et la participation à la politique.

Il existe un lien essentiel entre la recherche et la politique. Le premier alimente le second et sert de base aux campagnes et aux efforts de lobbying auprès des institutions publiques chargées de l'action législative et de la formulation des politiques. En outre, le plaidoyer et la formation de la société civile sur la manière de rendre compte en vertu du Protocole à la Charte africaine des droits



de la femme en Afrique (le Protocole de Maputo) sont gravement négligés. C'est le produit d'un processus courageux et l'un des instruments les plus avant-gardistes de l'Union africaine en matière de droits de l'homme.

2.3. Éducation et leadership

Il est impossible d'exagérer l'importance de l'éducation dans la promotion de la justice de genre en Afrique. Considérant qu'on ne peut pas légiférer un changement d'attitude, l'éducation est l'outil le plus puissant pour corriger les interactions sociales entre les sexes et sur les questions de genre en général – même s'il n'y aura jamais un moment où nous pourrions dire « nous sommes arrivés ». Il y a un besoin pressant de former un nouveau cadre de jeunes femmes qui vont faire des lois et changer les politiques, ainsi que modifier les attitudes et les perceptions ; des femmes qui ont la capacité d'innovation et d'initiative ainsi que l'aptitude intellectuelle et académique pour repousser les limites et occasionner des changements.

Corriger la sous-représentation des femmes dans les hautes fonctions gouvernementales et parlementaires n'est rien de moins qu'une entreprise de réingénierie.

2.4. Obstacles et opportunités culturels

La culture est un rempart en Afrique, c'est le Janus à deux visages du continent, parfois un ange et souvent un démon. Il est invoqué pour visiter les injustices bénignes et malignes sur les femmes - de les empêcher de manger des œufs et de créer une carence en protéines, d'insister sur le fait qu'une jeune fille doit connaître sa deuxième période menstruelle dans la maison de son mari.

Légiférer pour changer les mentalités est presque impossible. La situation ne peut changer qu'avec l'éducation, et une approche multipartenaire impliquant le gouvernement et toutes les manifestations de la société civile, de la famille aux portes du gouvernement, en passant par chaque église, école, parti politique et groupe social ou communautaire. Un mélange de programmes éducatifs formels, de campagnes de sensibilisation du public dans les médias et d'activités communautaires - sur des questions spécifiques et de manière intelligente, calculée, persistante et mesurable - peut en effet produire les résultats souhaités.

Ces initiatives éducatives doivent viser tout le monde : hommes, femmes, filles, garçons et tous ceux qui s'identifient différemment. Les hommes sont au centre des préoccupations : en tant que principaux bénéficiaires de ces systèmes d'assujettissement et d'oppression des femmes, ils risquent de perdre pouvoir et privilèges. Travailler par l'intermédiaire des chefs traditionnels s'est avéré être un moyen efficace d'atteindre les hommes. Les femmes elles-mêmes sont parfois complices de ces injustices, les mères et les grands-mères coupant les lèvres et le clitoris de leurs propres filles et petites filles en âge de pré-adolescence et cherchant des deuxième épouses pour



leurs maris. C'est dans l'esprit et le cœur des garçons et des filles, qui sont les futurs hommes et femmes, que réside finalement l'espoir. Cela devrait être le centre de l'attention.

Mettre en évidence, invoquer et utiliser les pratiques culturelles positives qui protègent les femmes et améliorent leur statut dans la communauté constitue un outil puissant dans la lutte contre les pratiques culturelles néfastes.

Conclusion

Lutter pour la justice de genre et les droits humains des femmes signifie s'attaquer à la plus grande injustice que le monde ait jamais connue : la répression et l'assujettissement systémiques, systématiques et institutionnalisés (certains pourraient même dire fossilisés) des femmes qui conspirent pour créer une pauvreté qui infecte et affecte tout et tout le monde autour d'une femme qui, de par sa position dans la société et la famille, dispose d'un potentiel sans pareil pour créer de la richesse et briser le cycle de la pauvreté.

Nous savons que :

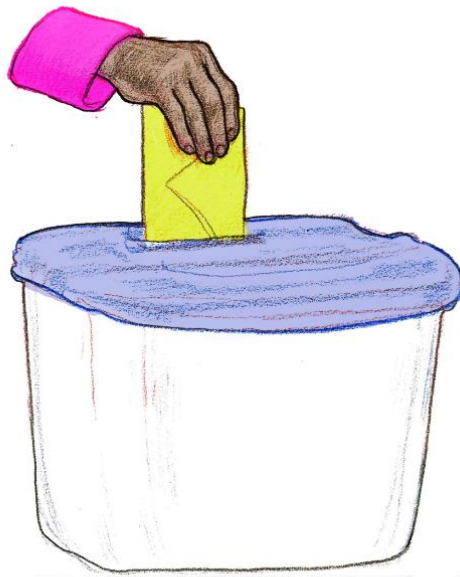
- Le genre est un vecteur principal de refoulement du potentiel humain ;
- Les femmes sont la ressource la plus sous-utilisée pour le développement humain dans l'histoire du monde ;
- L'égalité de genre est le dénominateur commun dans l'équation de notre humanité commune ;
- Les droits de l'homme sont notre responsabilité collective ;
- « Les femmes tiennent la moitié du ciel ». ¹⁵

L'Afrique a été décrite comme un trou à merde de pratiques néfastes contre les femmes - mais les choses commencent à s'améliorer pour les femmes - ce sont de petits pas mais néanmoins des pas en avant. Le moment est venu, c'est l'endroit approprié, et la façon de tuer le dragon de l'injustice de genre est de le faire ensemble, avec persévérance, intelligemment et avec la conviction qu'il s'agit d'un facteur crucial du développement durable centré sur l'humain que nous envisageons pour des générations futures. Il y a une résistance féroce, mais travaillons dur et ne faiblissons jamais.

« Je crois que les droits des femmes et des filles sont le travail inachevé du 21^e siècle »

Hillary Clinton

¹⁵ Proverbe chinois



Coalition de l'opposition camerounaise pour la réforme du code électoral : Quelles actions pour quel résultat ?

Gabriel Ngwé

Introduction

Le 1^{er} mars 2021, certains partis politiques de l'opposition camerounaise se sont réunis au sein d'une coalition pour la réforme du code électoral. Parmi ceux-ci, on peut citer les partis représentés à l'Assemblée Nationale (AN), à l'instar du *Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN)* de l'Honorable Cabral Libii, le *Social Democratic Front (SDF)* de John Fru Ndi, l'*Union Démocratique Camerounaise (UDC)* de Mme Patricia Ndam Njoya, l'*Union des Mouvements Socialistes (UMS)* de Pierre Kwemo, ainsi que les partis non représentés à l'AN comme le *Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC)* de Maurice Kamto, et le *Mouvement Progressiste (MP)* de Hilaire Nzipan. Un Secrétariat Technique avait été créé pour centraliser les propositions de réforme venant des partis politiques, des organisations de la société civile et de tout autre citoyen, désireux de contribuer à l'amélioration de ce code électoral critiqué.



1. Points critiques du code électoral

Le code électoral actuel est entré en vigueur en 2012. C'est par loi N°2021/01 du 19 Avril 2012 que ce code est promulgué. Jusqu'en 2012, il existait plusieurs lois électorales au Cameroun. Aussi, y avait-il une loi pour l'élection présidentielle, une autre pour l'élection municipale, une pour l'élection législative, l'élection sénatoriale, et ainsi de suite.

A ce jour, un peu plus de 300 partis politiques sont enregistrés sur le fichier du ministère de l'administration territoriale au Cameroun. Mais malgré cette multitude de formations politiques, un seul parti domine la scène politique. Une analyse comparative des résultats des différentes élections municipales, législatives, sénatoriales, régionales et présidentielles depuis l'adoption du code électoral en 2012 permet de se faire une idée de la situation.

Tableau récapitulatif des résultats électoraux (2012-2020)

Année	Type d'élection	RDPC	Autres partis de l'opposition ensemble
14 Avril 2013	Election sénatoriale	56/70	14/70
30 Septembre 2013	Election législative	148/180	32/180
	Election municipale	305/360	55/360
25 Mars 2018	Election sénatoriale	63/70	7/70
9 Octobre 2018	Election présidentielle	71%	39%
9 Février 2020	Election législative	152/180	28/180
	Election municipale	316/360	44/360
6 Décembre 2020	Election régionale	540/700	160/700

Source : Auteur

Le Cameroun compte 180 députés à l'Assemblée Nationale, 360 communes, 100 sénateurs, soit 70 élus et 30 nommés par le Président de la république ; 900 conseillers régionaux, soit 700 élus au sein des partis politiques et 200 représentants des chefferies traditionnelles.

Les résultats du tableau ci-dessus démontrent à suffisance que le parti au pouvoir, le RDPC, domine la scène politique camerounaise. Que ce soit au niveau des élections législatives, municipales, sénatoriales, régionales ou présidentielles, le parti au pouvoir obtient toujours au moins trois quarts ($\frac{3}{4}$) des élus. Cependant, les partis de l'opposition expliquent ces mauvais scores par une loi électorale scélérate et taillée sur mesure pour favoriser la fraude électorale. Selon eux, une telle fraude a lieu avant, pendant et après les élections. De même, l'organe en charge de gérer les élections au Cameroun, *Elections Cameroon*, est critiqué par l'opposition camerounaise.



2. Manipulations préélectorales, électorales et postélectorales

Avant les élections, les partis de l'opposition critiquent le fait que la loi permet au Président de la République de rester maître du jeu électoral. Bien que la constitution fixe les délais pour la tenue des différentes élections, il peut manipuler le calendrier électoral en raccourcissant ou en prorogeant les délais, en fonction du contexte socio-politique et économique du pays. Ce fut le cas en 2018 lorsque les élections législatives et municipales avaient été repoussées de deux années pour finalement se tenir en 2020. Les partis de l'opposition décrient ce genre de manœuvres qui visent à déstabiliser les autres partis en compétition. Un concurrent politique (Président de la république) peut prendre les autres concurrents au dépourvu en convoquant le corps électoral au moment où ces derniers s'attendent le moins. Un autre point critique concerne la reconfiguration des unités administratives à la veille des élections. Bien que le nombre de députés par département soit par exemple connu d'avance, le chef de l'Etat peut décider de diviser un département en deux ou plusieurs circonscriptions électorales. Cette manœuvre permet au parti au pouvoir d'avoir les députés dans un département dominé par un ou plusieurs partis de l'opposition. La tactique consiste par exemple à éclater le département en deux unités administratives de sorte à avoir une majorité absolue dans la partie qui lui est favorable, et laisser l'autre partie en compétition aux autres partis d'opposition.

Concernant les manipulations le jour du scrutin, chaque parti politique qui présente des candidats dans une circonscription électorale peut contrôler le déroulement des élections dans le bureau de vote en y envoyant un représentant légal. En principe, les bulletins de vote de chaque candidat ou liste de candidats, ainsi que les enveloppes, doivent être en nombre supérieur à celui des électeurs inscrits (Art.100, al.2 du code électoral) dans chaque bureau de vote. Sur ce point, certains partis de l'opposition se plaignent souvent que leurs bulletins de vote sont inférieurs au nombre de votants dans les bureaux de vote, ou alors ne soient même pas disponibles du tout, surtout dans l'arrière-pays où ils n'ont pas de représentants pour contrôler le déroulement du vote.

Immédiatement après le dépouillement (période postélectorale), le résultat acquis dans chaque bureau de vote est rendu public (Art 113 du code électoral). Les résultats du scrutin sont immédiatement consignés au procès-verbal. Celui-ci, rédigé en autant d'exemplaires qu'il y a de membres plus deux (02), est clos et signé de ceux-ci. Un exemplaire du procès-verbal est remis à chaque membre présent de la commission locale de vote l'ayant signé. L'original est transmis par le président de la commission locale de vote au responsable du démembrement communal d'*Elections Cameroon* pour archivage. Cet original fait foi (Art. 115). Pendant le contentieux post-électoral, l'article 115, alinéa 3 du code électoral est souvent source des nombreux éclats de voix dans les juridictions en charge du contentieux post-électoral, car en cas de contestation du procès-verbal, seul l'original détenu par un membre d'*Elections Cameroon* est considéré. Mais qui est *Elections Cameroon* et qui nomme ses membres ?



3. Elections Cameroon : une machine électorale à la solde du parti au pouvoir ?

Par décret N°2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'*Elections Cameroon*, l'organe en charge de gérer les élections voit le jour. Pour l'exécution de ses missions, *Elections Cameroon* dispose de deux organes ci-après :

- Un Conseil Electoral
- Une Direction Générale des Elections

Elections Cameroon est placé sous l'autorité du Conseil Electoral qui veille à son bon fonctionnement. Le Conseil électoral veille au respect de la loi électorale par tous les intervenants de manière à assurer la régularité, l'impartialité, l'objectivité, la transparence et la sincérité des scrutins (Art. 10, al.1 du code électoral). Le Conseil Electoral est composé de 18 membres, dont un (01) président, et un (01) Vice-président, nommés par décret du président de la république.

Les partis de l'opposition critiquent le fait que les membres du Conseil électoral ne puissent pas refléter le pluralisme politique. Le problème est que les fonctions de membre du Conseil Electoral sont incompatibles avec les fonctions de membre d'un parti politique ou d'un groupe de soutien à un parti politique (Art.17 du code électoral). Mais dans les faits, tous les membres du Conseil Electoral ou presque sont d'anciens cadres du parti au pouvoir, le RDPC, et tous sont nommés par le président de la république, président du parti au pouvoir. Sur cette base, les partis de l'opposition estiment que les représentants d'*Elections Cameroon* dans les bureaux de vote jouent la carte du parti au pouvoir et travaillent pour assurer sa victoire.

La Direction Générale des Elections quant à elle, est chargée de la préparation et l'organisation matérielle des opérations électorales et référendaires, sous l'autorité du Conseil Electoral. Le Directeur Général et le Directeur Général adjoint des Elections sont nommés par le Président de la République (Art. 24).

Ainsi, le président du Conseil électoral et ses adjoints, le directeur général des élections et ses adjoints sont tous nommés par le président de la république, qui est lui-même candidat à l'élection présidentielle. Il reste en fonction avant, pendant et après les élections, jusqu'à la prise de pouvoir du nouveau président de la république. Toute cette ossature institutionnelle n'est pas de nature à favoriser la transparence électorale, d'où la formation d'une coalition des partis de l'opposition pour modifier le code électoral.

4. Coalitions et alliances au Cameroun : l'histoire d'un panier à crabes ?

Les coalitions politiques sont aussi vieilles que le retour du Cameroun au pluralisme politique en 1990. Trois grandes coalitions ont été formées de 1990 à 2020 avec plus ou moins d'impact : la



coordination nationale des partis d'opposition et associations, l'union pour le changement, et la coalition nationale pour la reconstruction et la réconciliation.¹

- ***La Coordination nationale des partis d'opposition et des associations*** (mars à novembre 1991). Il s'agissait d'un regroupement des partis politiques nouvellement créés et des Organisations de la Société Civile qui revendiquaient la conférence nationale souveraine. L'objectif était de mettre à plat les institutions et refonder une nouvelle ossature institutionnelle de l'Etat. Les acteurs en présence étaient constitués d'un côté, du parti au pouvoir, le RDPC, rejetant l'idée de la conférence nationale souveraine, et de l'autre, les partis d'opposition et les organisations de la société civile exigeant la tenue de cette conférence avec une mise à l'écart du président de la république en tant que chef de l'exécutif et sa participation à la conférence comme citoyen ordinaire. En lieu et place de la conférence nationale souveraine, le pouvoir en place va plutôt proposer l'organisation d'une Conférence Tripartite où le parti au pouvoir, les partis de l'opposition, et les leaders de la société civile devaient se retrouver pour discuter des points de désaccord et sur l'avenir du pays. Cette coordination fondait ses actions sur un mouvement social de désobéissance civile à travers les villes mortes, le pays mort qui avait pris la forme d'un mouvement insurrectionnel. Sept (7) régions, autrefois appelés provinces, étaient installées dans la contestation et revendiquaient la conférence nationale souveraine. Cette coordination éclate en novembre 1991, parce qu'une partie des organisations a décidé de prendre part à la Conférence Tripartite organisée par le président de la république. Ses actions étaient basées sur les mouvements populaires de revendication sans véritable socle idéologique des différentes parties prenantes, d'où son échec.
- ***L'Union pour le Changement*** voit le jour un an plus tard, à l'occasion de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992. Un certain nombre de partis politiques, mais également d'associations et de personnalités décident de mettre sur pied cette initiative pour obtenir le changement par les urnes. La devise d'alors était l'alternance à la tête de l'Etat à tout prix. Ce regroupement s'appuie sur le potentiel de mobilisation né de la contestation de 1991 à travers les villes mortes qui n'en finissaient plus. Certains leaders de l'opposition arrivent à s'accorder pour investir un candidat de l'opposition pendant cette élection présidentielle. Il s'agit du candidat du Social Democratic Front (SDF), John Fru Ndi, qui arrive officiellement à la deuxième position après, Paul Biya, son challenger. La contestation des résultats de cette élection avait plongé le pays dans une nouvelle spirale de violences. Mais les forces de défense et de sécurité (FDS) restent fidèles au président déclaré

¹¹ D'autres tentatives de coalitions comme le G7 (Groupe des sept partis de l'opposition avec pour leader le chairman du SDF, John Fru Ndi) ou encore le Pacte républicain (un groupe dissident des partis, membres du G7) ont vu le jour après l'élection présidentielle de 2011 pour en contester les résultats et proposer un projet de société aux Camerounais. Mais ces regroupements ont éclaté aussi vite qu'ils étaient nés à cause des dissensions internes.



officiellement élu, ce qui va permettre au pouvoir en place de reconquérir les parcelles de pouvoir au fur et à mesure que les manifestations de rue baissent en intensité. Plus tard, les retombées de la conférence Tripartite vont donner lieu à une modification constitutionnelle en 1996 avec une limitation du mandat présidentiel à 5 ans, renouvelable une seule fois. Cette nouvelle donne va calmer les tensions politiques dans l'espoir que le président Paul Biya ne se présenterait plus après avoir épuisé ses deux mandats.²

- En 2004, la ***Coalition Nationale pour la Reconstruction et la Réconciliation (CNRR)*** voit le jour à la veille de l'élection présidentielle de cette année-là. Une fois de plus, il s'agissait d'une initiative qui visait à obtenir l'alternance politique par les élections, en présentant un candidat unique de l'opposition. Mais très tôt, le problème se pose au niveau du choix du porte flambeau de l'opposition qui se révèle être Adamou Ndam Njoya, président de l'Union Démocratique Camerounaise (UDC). Ce choix n'est pas du goût du chairman du Social Democratic Front (SDF), John Fru Ndi, qui déclare ne pouvoir apporter son soutien à un candidat issu d'un parti politique départemental (département du Noun), alors que le SDF a une envergure nationale. En termes de rapport de force, le SDF pouvait imposer ses points de vue, de telle sorte que lorsque son leader a claqué la porte des négociations, la coalition a éclaté. Finalement, l'opposition ira en rangs dispersés à cette élection avec moins de succès.

Toutes ces coalitions ont échoué à cause des manœuvres de déstabilisation et la résilience du pouvoir en place (1991), du soutien indéfectible de l'armée au candidat officiellement élu (1992), ou des désaccords entre les leaders de l'opposition au sein de la coalition (2004). Mais qu'est ce qui fait la particularité de la coalition pour la réforme du code électoral par rapport aux coalitions antérieures ?

² Le verrou sur la limitation des mandats présidentiels sera levé en 2008 par l'Assemblée Nationale majoritairement acquise à la cause du RDPC, ce qui va permettre au président Paul Biya à se présenter de nouveau à l'élection présidentielle de 2011 après avoir épuisé ses deux mandats de 5 ans.



5. Coalition des partis d'opposition pour la réforme du code électoral : succès, forces et faiblesses

Quantitativement et qualitativement, beaucoup de choses ont changé depuis 1990 sur la scène politique camerounaise. D'une trentaine de partis politiques dans les années 1990, le Cameroun compte aujourd'hui plus de 300 partis politiques, et la tendance n'est pas au regroupement. Qualitativement, l'offre politique a également changé. Alors que le programme politique de la plupart des partis de l'opposition consistait en un discours populiste du genre « Biya must go », sans véritable alternative politique, les partis de l'opposition ont commencé à présenter des

alternatives politiques lors de l'élection présidentielle de 2018. L'autre fait majeur est que les partis de l'opposition qui influençaient l'agenda politique au début des années 1990 ont cédé la place aux nouveaux venus aussi bien au sein des institutions de l'Etat que dans les revendications de rue. Par exemple, le SDF ou de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui étaient aux avant-postes dans les



années 1990 ont cédé la place aux nouveaux partis politiques. De 18 députés lors l'élection législative du 1^{er} mars 1992, l'UPC ne compte plus aucun député à l'Assemblée Nationale pour la législature 2020-2025. De 43 députés à l'élection législative de 1997,³ le SDF ne compte plus de 5 députés pendant cette même législature. Arrivé deuxième à l'élection présidentielle de 1992 avec 36% de voix, contre 40% pour le président actuel, Paul Biya, le SDF a occupé la quatrième position (3,35%) lors de la dernière élection présidentielle du 7 Octobre 2018, derrière les nouveaux partis comme le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto (14,23%), et du Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN) de l'Honorable Cabral Li Bili (6,28%). Alors que le PCRN est leader de l'opposition dans les institutions avec ses 5 députés et 7 exécutifs communaux,⁴ le MRC a remplacé le SDF dans les revendications et manifestations de rue pour réclamer une « victoire volée » à l'élection présidentielle de 2018.

De toutes les trois coalitions présentées plus haut, seule la Coordination nationale des partis de l'opposition et des associations mise en place en 1991 présente quelques similitudes avec la

³ Le SDF avait boycotté l'élection législative du 1^{er} mars 1992, mais participera à l'élection présidentielle du 11 Octobre la même année.

⁴ L'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) faisant partie de la majorité gouvernementale, c'est à juste titre que le PCRN vient en tête des partis de l'opposition ayant le plus grand nombre d'élus dans les institutions de la république.



coalition des partis de l'opposition pour la réforme du code électoral. Pour la coordination nationale, il s'agissait d'une refonte des institutions républicaines à travers l'organisation d'une conférence nationale souveraine, alors que pour la coalition, il s'agit de la révision du code électoral. La Coordination était plus ambitieuse dans sa démarche par rapport à cette nouvelle coalition, mais les deux ambitionnent soit de réformer les institutions de l'Etat (coordination), soit à réviser le code électoral (coalition).

Le poids politique actuel des partis de l'opposition dans les institutions ne pèse pas pour être en mesure de renverser le rapport de force et d'imposer un débat sur la réforme du code électoral. En comparant la situation actuelle à celle du début des années 1990, on peut observer qu'à la suite de l'élection législative de 1992, *l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)* obtenait 68 députés, *l'Union des Populations du Cameroun (UPC)* 18 députés et 6 députés pour le *Mouvement pour la Défense de la République (MDR)*, tous dans l'opposition. Ce qui veut dire que cette opposition avait de facto la majorité à l'Assemblée Nationale avec 92 députés contre 88 pour le RDPC. Une coalition de l'opposition à l'AN pour introduire des réformes institutionnelles était rendue possible. Mais contre toute attente, le MDR va céder ses 6 députés au RDPC contre la promesse de quelques strapontins ministériels, ce qui permettra au parti au pouvoir d'avoir 6 députés supplémentaires, soit 94 pour le RPDC, et 86 pour les partis de l'opposition.

Depuis lors, les partis d'opposition n'ont jamais réussi à introduire la moindre réforme institutionnelle au Parlement. Toutes les lois sont initiées par le gouvernement.⁵ Concrètement, comment le MRC qui a boycotté l'élection législative et municipale de 2020, au moment où il était en position de force,⁶ va-t-il être utile aux autres partis pour introduire la réforme du code électoral au Parlement ? En optant pour les manifestations de rue, comment le MRC réussira-t-il à mobiliser les foules pour imposer un débat pour la révision du code électoral, alors que ses meilleurs soutiens et cadres d'hier sont soit décédés, soit en prison, ou encore en désaccord avec le leader ?⁷ Comment le SDF (5 députés), le PCRN (5 députés), l'UDC (4 députés), et l'Union des Mouvements Socialistes (2 députés), soit 16 députés au total, vont-ils réussir à ouvrir les débats sur la réforme du code électoral au Parlement là où 86 députés de l'opposition n'avaient pas pu faire bouger les lignes en 1992 ?

⁵ Le SDF et le MRC, pour ne citer que ces deux partis, ont souvent voulu faire des propositions de lois qui à chaque fois, ont souvent rencontré des blocages.

⁶ Le président du MRC, Maurice Kamto, arrive en deuxième position avec un score de 14, 23% à l'élection présidentielle de 2018.

⁷ Paul Eric Kingue (Mouvement Patriotique pour Un Cameroun Nouveau) et Christian Penda Ekoka (Mouvement Agir-ACT) sont décédés, Akéré Muna (Mouvement NOW) a pris une retraite politique, Albert Dzungang (La Dynamique) se fait de plus en plus rare aux côtés de Maurice Kamto, alors que Célestin Djamé (Secrétaire national en charge des Droits de l'Homme au MRC) a créé son propre parti politique, Michèle Ndoki (Vice-présidente du directoire des femmes du MRC) semble prendre ses distances, et que Alain Fogué (conseiller du président), Olivier Bibou Nissack (porte-parole du président) et beaucoup d'autres cadres du MRC sont toujours en prison suite aux marches pacifiques du 22 septembre 2020.



6. Perspectives : un brin d'espoir ?

L'initiative pour la réforme du code électoral portée par certains partis de l'opposition est appréciable, mais ses chances de succès sont moindres, à moins que les desiderata de l'opposition rencontrent ceux du parti au pouvoir, ce qui pourrait alors enclencher un vaste mouvement d'adhésion populaire aussi bien au sein de l'opposition que du parti au pouvoir pour une réforme du code électoral.

Un changement inattendu et brusque à la tête de l'Etat pourrait permettre une réforme du code électoral si le nouveau détenteur du pouvoir est favorable à la transparence électorale.

Le fait que les leaders politiques de l'opposition qui se regardaient en chien de faïence avant l'élection présidentielle de 2018 se mettent ensemble pour échanger sur la réforme du code électoral peut augurer des lendemains meilleurs. Avec le temps, les divergences d'opinion de ces leaders peuvent être aplanies, de sorte qu'ils se résolvent à présenter un candidat unique à l'élection présidentielle de 2025 ou celles d'après.

Le débat sur la réforme du code électoral entre leaders majeurs de l'opposition peut, par effet d'entraînement, ouvrir les débats sur d'autres sujets d'intérêt national comme la fin de la guerre dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest (régions anglophones), la lutte contre la corruption, la relance de l'économie, etc. de sorte qu'il y ait des minima sur lesquels le consensus a été obtenu. Une telle démarche peut apaiser les tensions politiques pour quiconque prendrait le pouvoir après Paul Biya.



Prémices d'une réflexion sur les syndicats et la transition sociale-écologique au cameroun

Stéphanie Njiomo

Introduction

Le climat va inéluctablement reconfigurer les paysages de l'emploi au Cameroun soit en termes de disparition soit en termes de création. L'inscription de la transition écologique dans l'agenda politique international, les impacts des changements climatiques au niveau national et les opportunités liés aux emplois durables sont autant de raisons qui justifient l'introduction d'une réflexion sur la notion de transition écologique au Cameroun.

Les syndicats comme force de réforme supposée décisive pour le marché du travail camerounais devraient en effet être au centre des efforts d'un projet de transition sociale-écologique. En réalité, on se rendra en effet rapidement compte qu'avant de se heurter à l'ignorance et à la résistance des uns et des autres sur la notion de transition sociale-écologique, on se bute à un syndicalisme mal portant et parfois inexistant.

Même si l'avenir de l'emploi devrait intéresser les syndicats de divers secteurs, les dysfonctionnements au sein de ceux existants, tendance à la disparition, inconsistance dans les



revendications adressées, difficultés à se faire écouter, incapacité à occasionner de réels changements dans la vie sociale empêchent un réel engagement au sein des syndicats.

Les syndicats, comment peuvent-ils alors impulser des visions nouvelles dans le monde du travail, créer des innovations dans les systèmes existants, défendre des idées nouvelles pour un monde professionnel plus serein, plus satisfaisant, plus juste et plus durable ? Comment profiter d'une transition sociale-écologique pour créer des emplois à différentes échelles, de bénéficier de l'expertise technique et technologique innovante pour un développement durable ?

1. Bref état des lieux du syndicalisme au Cameroun

Au Cameroun, il y a surtout un syndicalisme agrippé aux revendications classiques : les syndicats attendent des améliorations de leurs conditions de travail sur le plan salarial, en termes d'horaires de travail et en termes de conditions d'exercice de ce travail. Ces revendications qui sont passées de droits à doléances ne sont en aucun cas impertinentes, seulement, la stratégie utilisée a fait d'eux au bout d'un moment, une mélodie à laquelle les destinataires n'y accordent plus l'écoute espérée.

La suite logique des revendications classiques est la fermeture à l'innovation. Le syndicat a davantage ressemblé à une entité de consommation d'un travail pensé et préparé par le patronat si bien qu'il a oublié le pouvoir qu'il détient de ressusciter certains secteurs mourants face à un monde qui bouge, face à de nouvelles menaces dont le changement climatique.

Un autre défi pose un syndicalisme désinformé sur les problématiques actuelles pour l'emploi : les syndicats devraient avoir une responsabilité assumée dans le taux de chômage du pays où ils se trouvent.

La perception de la protection de l'environnement comme contraire à l'emploi est révolue et pourtant, peu savent que protéger l'environnement au 21^e siècle est une source d'emploi/ de richesse (d'ordures à or dur, énergies renouvelables, commercialisation du carbone, etc). Si certains syndicats ne sont pas intéressés plus que ça à la thématique écologique c'est sans doute parce qu'ils ont entretenus cette fausse idéologie héritée de la révolution industrielle selon laquelle économie et écologie sont deux notions antagonistes.

Et, finalement, un syndicalisme oublieux du scénario d'avenir de son secteur d'activité : Du bout des doigts, on pourrait compter les syndicats qui s'interrogent sur la qualité des services pour lesquels ils exercent. L'efficacité des syndicats a été affaiblie du fait d'un centrisme sur des réclamations allant dans le seul sens de l'amélioration des conditions de travail.

Seulement, on sera forcé d'être sensible à l'emploi en lui-même car, à court, long ou moyen terme, le travail sera impacté positivement ou non par la technologie, les changements climatiques, etc. Il



est donc question aujourd'hui pour la protection du travailleur et la pérennité de certains secteurs d'activités de réclamer, de revendiquer et d'initier leur verdissement.

2. Bref état des lieux de la transition sociale-écologique au Cameroun

L'ambition d'une transition sociale-écologique au Cameroun est perceptible sur les plans politique, juridique, institutionnel opérationnel et quelque peu académique.

Sur le plan politique, le Chef de l'Etat a entre autres rappelé que « Nous devons prendre la mesure du véritable enjeu de la COP21 qui n'est ni plus ni moins que d'assurer la survie de l'espèce humaine »²³.

Sur le plan juridique, l'Etat du Cameroun a ratifié un certain nombre de textes démontrant sa volonté d'intégrer plus solidement la question de l'écologie ou plus globalement de l'environnement dans son plan de développement. On peut citer ici l'adhésion à la CCNUCC²⁴, la ratification de l'Accords de Paris, l'élaboration de sa CDN et d'autres textes spécifiques (plan national d'adaptation aux changements climatiques, stratégie nationale REDD²⁵), la ratification des traités et conventions environnementales, l'adoption au plan national de la Loi cadre portant gestion de l'environnement²⁶ et bien d'autres textes spécifiques.

Sur le plan institutionnel, se greffe au ministère de l'environnement plusieurs organes à vocation environnementale tels que l'observatoire national pour les changements climatiques (ONACC), le secrétariat technique pour la REDD, la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) etc.

Le volet opérationnel démontre un plus grand intérêt porté par différents acteurs sur la question écologique. Perçue comme une nouvelle opportunité pour développer des capitaux, beaucoup d'entreprises se sont engagées dans des projets d'énergies renouvelables, de confection des foyers améliorés, de recyclage des déchets, tandis que d'autres s'intéressent progressivement à la commercialisation du carbone, à la conservation rémunérée des espaces forestiers. Le volet opérationnel de la transition écologique est marqué par une domination du secteur privé qui y voit une opportunité de créer une nouvelle forme de bénéfices.

Sur le plan académique, des instituts spécialisés dans les secteurs climato-sensibles tels que les énergies renouvelables voient progressivement le jour. On note par ailleurs un intérêt accru des étudiants aux thématiques environnementales abandonnant ainsi subtilement certaines filières jugées inadaptées aux opportunités locales d'emploi.

²³ Discours du Président camerounais Paul BIYA lors de la Conférence des Parties 21.

²⁴ CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

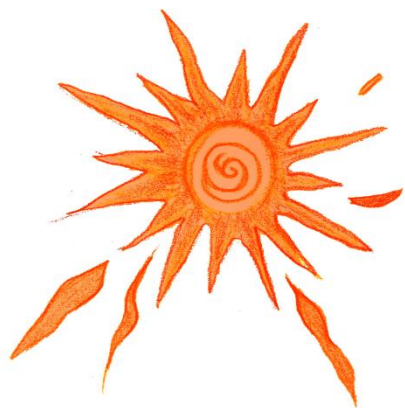
²⁵ REDD : Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts.

²⁶ Loi cadre 96/12 du 5 Août 1996 portant Gestion de l'environnement.



Les bases seraient donc en place pour que les syndicats se saisissent de la question et se placent à la pointe des innovations vertes pour le marché du travail camerounais.

3. Bref état des lieux des syndicats et de la transition sociale-écologique au Cameroun



Face aux changements climatiques, face à l'avènement du numérique et des avancées technologiques, le Cameroun tout comme bien d'autres Etats du monde fera face à une reconversion du monde de l'emploi pour en découvrir de nouvelles faces ou pour s'éloigner de quelques autres. C'est une dynamique en marche pour laquelle il n'est pas trop tôt de se questionner. Les syndicats avertis devraient déjà penser la sécurisation de certains emplois en anticipant sur les mesures écologiques à adopter pour faire de ce qui est aujourd'hui un danger dans le monde du travail, une opportunité.

Les conditions d'exercice d'une activité ne devraient pas nuire à l'exercice de cette même activité à long terme, mais plutôt assurer sa pérennité. Et ça, c'est aussi l'œuvre des syndicats.

Certains syndicats inspirés d'un regard écologique travaillent à l'élargissement de l'emploi de leur secteur. C'est le cas au Cameroun du **secteur de l'énergie** avec le SYNATEEC²⁷ qui, intègre les énergies renouvelables comme moyen d'élargir le champ professionnel des travailleurs du secteur de l'énergie, mais aussi comme occasion de mieux satisfaire les consommateurs.

Pour le **secteur des transports**, on pourrait souligner les bus de transport en commun (Sté STECY)²⁸ comme moyen de désengorger les rues de la capitale bondées de monde, et de limiter ainsi progressivement les transports individuels. Un autre exemple et pas des moindres est celui des bus scolaires assurant la navette au sein des différents campus de l'université de Yaoundé 1.

Dans le **secteur de l'éducation**, on pourrait penser avec un syndicat comme le SNAES²⁹ l'introduction plus rigoureuse dans les manuels scolaires des thématiques de protection de l'environnement et celle des métiers « verts ».

Dans le **monde industriel**, on pourrait penser la création des sous-entreprises pour le recyclage et la réutilisation des déchets (plastiques, électroniques, verres etc.) générés par plusieurs entreprises.

²⁷ SYNATEEC : Syndicat National Autonome des Travailleurs du Secteur de l'Energie et de l'Eau au Cameroun.

²⁸ Cette société est techniquement limitée et ne dessert que quelques axes de la capitale.

²⁹ SNAES : Syndicat National Autonome de l'Enseignement Secondaire.



Voilà pris au Pif quelques idées sectorielles qui donneraient matière à penser et à agir en milieu syndical pour la création, l'amélioration des emplois au Cameroun.

4. Premiers pas vers une transition sociale-écologique par le monde syndical au Cameroun

Passer à une économie sobre en carbone en quelques décennies est un défi pour tous les pays y compris le Cameroun. Le concept de transition écologique tel qu'il se veut saisi au Cameroun **n'invite pas de prime abord à l'abandon** systématique des services en cours, **mais à la création** des services nouveaux, durables et résilients aux défis du siècle en général et aux changements climatiques en particulier.

Comparé aux autres continents, la transition écologique pour le Cameroun devra être plus **Créatrice d'emplois** que **Suppressive d'emplois**. Il devient dès lors important de se questionner de la manière suivante : *Quelle valeur ajoutée une planification politique pour la transition sociale-écologique peut apporter aux travailleurs camerounais ?*

Aborder la thématique de l'écologie avec le monde syndical tel que présenté plus haut, ne relève pas de l'évidence. C'est la raison pour laquelle une approche minutieuse se doit d'être élaborée afin d'obtenir des syndicats d'une part l'attention nécessaire face à cette thématique et d'autre part les résultats escomptés.

Pour y parvenir, il sera dans un premier temps crucial, d'asseoir à la même table de réflexion les différents secteurs et acteurs de développement³⁰ avec lesquels on initiera une analyse sur l'impact climatique et les opportunités rattachées à chacun de ces secteurs. Au bout de cette réflexion, des travaux relatifs à certaines filières d'activités pourront être engagés avec les syndicats avec pour principale vision : la création d'emplois durables au Cameroun.

³⁰ Secteurs identifiés dans la CDN (Contribution Déterminée au niveau National) du Cameroun.



Cameroun : Guerre des réseaux au sommet de l'Etat, signes annonciateurs d'une fin de règne ou exacerbation de la mal gouvernance?

Gabriel Ngwé

Introduction

La guerre des réseaux au sommet de l'Etat bat son plein en cette première moitié de l'année 2022. Le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, les services de renseignement et de sécurité sont les acteurs de la scène, avec le Secrétaire Général de la présidence de la république comme acteur principal. Selon les usages administratifs au Cameroun, seul le président de la République peut convoquer ou donner des directives à un membre du gouvernement (ministre), soit directement, soit indirectement à travers le Premier ministre. Cependant, depuis 2019, date à laquelle le Président a délégué sa signature au Secrétaire Général de la présidence de la République, l'on assiste de plus en plus à une gouvernance basée sur les « hautes instructions du président de la République », répercutées par le Secrétaire Général aux autres membres du gouvernement. Alors que certains hauts cadres de l'administration obéissent à ces « hautes instructions » sans hésiter, d'autres par contre traînent les pas, ne sachant pas si ces instructions proviennent effectivement du président de la République. Un tel mode de gouvernance basée sur les « hautes instructions »



n'est pas sans conséquence sur la gestion des affaires publiques. C'est ainsi que les réseaux se forment ici et là, et les dénonciations deviennent de plus en plus récurrentes. Certains observateurs évoquent l'âge avancé du président de la République (89 ans) comme un facteur handicapant ne lui permettant plus de bien suivre et gérer certains dossiers, d'où cette récurrence des « hautes instructions du président de la République ». La cacophonie qui s'observe dans la gestion de certaines affaires publiques et le traitement de dossiers sensibles démontre bien les limites de ce mode de gouvernance, comme c'est le cas avec le dossier de Mme Mvogo Emeline, chef Centre des impôts ; le dossier de Cyrus Ngo'o, DG du port autonome de Douala ; et enfin celui de Emile Parfait Simb de la crypto monnaie LiyepLimal.

1. Guerre des réseaux dans l'administration camerounaise : Qui connaît qui ?

- **M. Amougou Belinga, Président Directeur Général du Groupe l'Anecdote contre Madame Mvogo Emeline, Chef du Centre des Impôts**

Le 19 Mai 2022, le Chef de Centre régional des impôts est écroué à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui par des faits de concussion, corruption et escroquerie en bande organisée dans l'affaire qui oppose la direction générale des impôts au groupe l'Anecdote. Tout a commencé au mois de mars 2022 par un redressement fiscal de 18 milliards de Fcfa suivi par un autre redressement de 12 milliards un mois plus tard, ce qui fait un redressement fiscal de 30 milliards que l'homme d'affaires Amougou Belinga doit aux impôts. En sa qualité de chef du Centre des impôts, Madame Emeline Mvogo va se présenter au bureau d'Amougou Belinga pour le suivi du dossier. Une fois dans son bureau, le directeur général du groupe l'Anecdote déclare que Madame Mvogo et ses collègues vont lui faire une proposition de verser la somme de 500 millions comme pot-de-vin pour stopper ce dossier. Sur ce, ils vont décharger une avance de 50 millions, ne sachant pas qu'ils étaient filmés discrètement par les caméras de surveillance, preuves suffisantes pour que M. Amougou Belinga porte plainte contre ce personnel des impôts pour tentative de corruption. Une plainte est donc déposée contre Madame Mvogo, et le 19 mai 2022, elle est écrouée à la prison centrale de Nkondengui. Le 3 juin, le Secrétaire Général de la présidence de la République saisit le ministre de la justice par téléphone pour lui transmettre « les hautes instructions du chef de l'Etat » qui demande de libérer Emeline Mvogo. En effet, une semaine plus tard (vendredi, le 10 juin), le tribunal accorde une mise en liberté sous caution à Madame Mvogo Emeline. Depuis cette date, elle est libre et vaque normalement à ses occupations.

- **Cana Bois contre Cyrus Ngo'o, Directeur Général du port autonome de Douala (PAD)**

Le 6 Août 2021, Cyrus Ngo'o a été reconnu coupable d'abus de fonction et condamné à six mois de prison avec sursis dans le dossier l'opposant à l'homme d'affaires Nassir Bouhadir, au sujet de la société Cana Bois au titre des redevances domaniales. Le 19 mai 2022, Cyrus Ngo'o est interpellé par les éléments de la police judiciaire à sa descente d'un vol en provenance de France, les officiers



de la police étant porteurs d'un mandat d'incarcération contre lui. Visiblement prévenu par une fuite d'informations, le directeur du PAD va implorer la police pour un petit tour aux toilettes de l'aéroport. De là, personne ne sait comment le DG du PAD s'était échappé. Mais le 30 mai, alors que plusieurs médias l'annonçaient en fuite, Cyrus Ngo'o est réapparu pour présider le conseil d'administration du port autonome de Douala, sans être inquiété cette fois-là. Selon certains media, le directeur du PAD bénéficierait des soutiens à la présidence de la République. C'est ce réseau qui serait intervenu pour empêcher son incarcération et facilité son exfiltration de l'aéroport de Douala dans la nuit du 19 mai. Depuis lors, ni les policiers qui étaient chargés de le garder, ni Cyrus Ngo'o lui-même ne sont plus inquiétés, chaque partie vaquant normalement à ses occupations, en attendant un éventuel rebondissement de l'affaire.

- **Souscripteurs de Liyeplimal contre Emile Parfait Simb, promoteur de la Crypto monnaie Liyeplimal (Global Investment Trading)**

Le 26 mai 2022, Emile Parfait Simb a été interpellé par la police, alors qu'il voulait se rendre au Maroc. Cette interpellation fait suite à l'exécution d'un mandat d'amener du procureur de la république pour le contraindre à comparaître. Car en début d'année 2022, une centaine de souscripteurs du produit de Crypto monnaie Liyeplimal, qui peinent à entrer en possession du fruit de leurs investissements ont porté plainte à Global Investment Trading pour escroquerie. Et depuis février, en sa qualité de représentant légal de la société, Emile Parfait Simb avait été convoqué plusieurs fois, mais ne s'était jamais présenté. Le 28 mai, après deux jours d'interrogatoire à Yaoundé, il a été décidé de renvoyer l'affaire à une instance supérieure à Douala, ville où il a été arrêté et où il vit. Entre temps, son passeport lui avait été retiré. Le 5 juin 2022 pour sortir du pays, il se fera escorter par un magistrat jusqu'au dernier contrôle de police pour un vol en direction de Bangui, sa destination finale étant la Russie, où il espère échapper au contrôle d'Interpol. Cette fuite de Parfait Simb implique des personnalités au sommet de l'Etat, mais aussi des acteurs clés de la justice et de la police, qui avaient fait des souscriptions dans Liyeplimal, et ont bénéficié de ses avantages, en sacrifiant ceux d'autres petits souscripteurs.

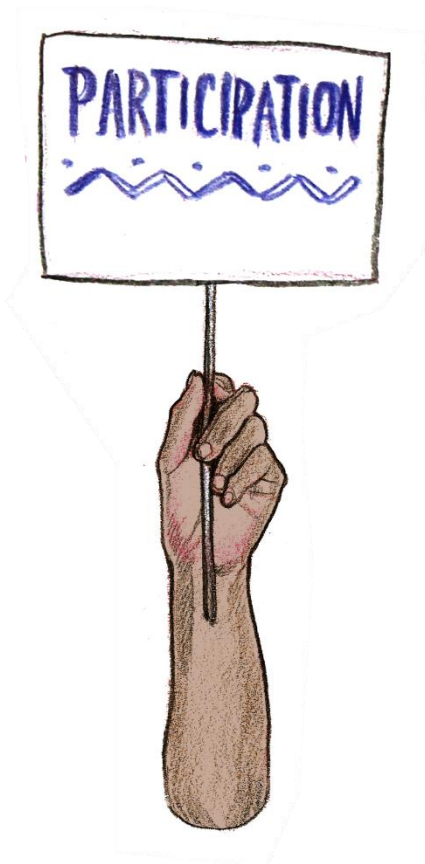
2. Conséquences des « hautes instructions du président de la République » sur la gouvernance des affaires publiques

Les trois cas cités plus hauts ont un impact direct sur la gouvernance du pays et méritent d'être analysés.

Le secteur des impôts est un secteur sensible, dans la mesure où les politiques publiques ne peuvent être effectivement mises en œuvre que grâce à la collecte des impôts. Autant il est important de veiller à ce que chaque citoyen puisse payer ses impôts pour la survie de l'Etat, autant il est nécessaire de veiller à ce que le recouvrement des taxes et impôts se fasse dans la transparence et l'intégrité. S'ils sont avérés, les actes de corruption des agents des impôts ne



peuvent qu'avoir un effet dévastateur sur les caisses de l'Etat. Quoi qu'il en soit, lorsque les décisions de justice sont annulées ou bloquées sur la base des « hautes instructions », le principe de séparation des pouvoirs entre l'Exécutif et le Judiciaire prend un coup. Dès lors, toute personne ayant des connexions dans la haute administration se sentira protéger, puisqu' il saura qu'une décision de justice peut être annulée par un simple coup de fil. La conséquence est que l'agent de l'Etat ne sera plus jugé sur la base de ses performances, mais plutôt sur sa capacité à avoir un bon réseau capable de le tirer d'affaire une fois en difficultés.



Le port autonome de Douala joue un rôle essentiel dans l'économie camerounaise : c'est la porte d'entrée des devises. Les revenus issus des importations sont en grande partie destinés à payer les fonctionnaires de l'Etat du Cameroun. Une meilleure gestion du PAD doit donc être une priorité. Mais l'affaire Cana Bois est venue mettre au grand jour les luttes de positionnement et des réseaux pour la gestion du PAD. Pendant que certains parlent d'un acharnement contre Cyrus Ngo'o parce qu'il aurait mis fin à certaines pratiques qui avaient cours avant sa prise de fonction, d'autres évoquent une bataille entre les réseaux de Cyrus Ngo'o à la présidence de la République, et celui du ministre d'Etat en charge de la justice. Comment est-il possible qu'un prévenu, interpellé et gardé par des policiers puisse fuir des toilettes de l'aéroport sans être appréhendé, et qu'une dizaine de jours plus tard, il préside un conseil d'administration sans être arrêté ? C'est bien la preuve qu'il y a une complicité entre le corps des officiers de police judiciaire et le concerné. Ainsi, grâce à ses réseaux de la présidence de la République, le mandat d'arrêt contre Cyrus Ngo'o n'a pas encore pu être exécuté.

Pour le cas de l'homme d'affaires Emile Parfait Simb, ce sont des milliers de souscripteurs ayant misé leur argent dans la crypto-monnaie Liyeplimal qui revendiquent que justice soit faite. Alors que M. Simb avait une interdiction de sortie du territoire national, il tentera de prendre un avion vers 4 heures du matin le 19 mai 2022 en direction du Maroc, pensant échapper au contrôle des éléments de la police, mais il sera interpellé et conduit chez le procureur de la république à Yaoundé. Deux jours plus tard, un magistrat exigera que le dossier de Parfait Simb soit ramené à Douala. Le magistrat chargé de traiter ce dossier à Douala ne tiendra plus compte de l'avis du procureur, et remettra son passeport à Emile Parfait Simb, alors que ce dernier était interdit de sortir du territoire. Comme cela transparait ici, même à l'intérieur de l'appareil judiciaire, les réseaux s'affrontent et se neutralisent.



Que ce soit dans l'un ou l'autre cas, la gestion basée sur les « hautes instructions du président de la République » a laissé prospérer des réseaux qui s'affrontent, se déchirent, s'épient, voire se neutralisent. Chacun utilise la parcelle de pouvoir que la constitution ou le décret lui octroie pour imposer ses volontés, n'étant pas sûr que « les hautes instructions » viennent effectivement du président de la République. Tout laisse penser qu'il y a une bataille de positionnement au sommet de l'Etat, car les acteurs qui sont censés protéger les institutions s'en servent plutôt pour régler des comptes à leurs concurrents politiques. Les décisions de justice sont trainées dans la boue, les coups de fil viennent de partout, de même que les interventions pour protéger ou accuser un collaborateur, un concurrent. Combien de temps cette situation pourra-t-elle encore durer ?

Conclusion

Depuis le début de l'opération de lutte contre la corruption (Opération Epervier, 2006), beaucoup de hauts cadres et proches collaborateurs du Chef de l'Etat (Ministres, Secrétaires Généraux à la présidence de la république, Premier ministre, directeurs de société, etc.) ont été jugés et emprisonnés sans pouvoir fuir le pays. Excepté le cas de l'ancien ministre de finances (Essimi Menye) qui s'est réfugié aux USA, après avoir bénéficié d'une évacuation sanitaire, la cacophonie dans le traitement des dossiers sensibles ne se faisait pas ressentir comme c'est le cas en ce milieu de l'année 2022. En attendant l'ouverture d'autres cas sur les détournements des fonds Covid 19, ou encore les surfacturations liées aux chantiers de construction des infrastructures de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 (CAN), le pays continue d'être gouverné sur la base des « hautes instructions du président de la République », ce qui ouvre la voie aux batailles de positionnement où tous les coups sont permis. Au moment où le bas peuple cherche encore à comprendre ce qui se passe réellement au sommet de l'Etat, les proches collaborateurs du président de la République affûtent certainement leurs armes, sachant bien si le Président tient encore les rênes du pouvoir ou alors son règne tire véritablement à sa fin !

À propos des auteurs

Norman Taku travaille pour la Fondation Friedrich Ebert en tant que Chargé de Programmes et s'occupe des questions de justice de genre, de politiques de paix et de sécurité.

Gabriel Ngwé travaille pour la Fondation Friedrich Ebert en tant que Chargé de Programmes et s'occupe des questions de démocratie et de bonne gouvernance et de politiques de paix et sécurité.

Stéphanie Njiomo travaille pour la Fondation Friedrich Ebert en tant que Chargée de Programmes et s'occupe des questions de transition sociale- écologique et de politique du climat et de l'énergie.

À propos de la Publication Hors-Série de la FES

La Publication hors-série de la FES est un recueil d'articles de réflexion sur les questions d'actualité ou d'intérêt pour la Fondation Friedrich Ebert, bureau Cameroun et Afrique centrale. Ce document est conçu et rédigé par les collègues et de ce fait les points de vue ne reflètent pas forcément la position de la Fondation.

Droits d'auteur

Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich Ebert Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich Ebert Stiftung.

La présente publication n'est pas destinée à la vente.

Tous les droits de traduction, de production et d'adaptation réservés pour tous les pays.

ISBN: 978-0-9950231-5-4



English version



Gender Justice and Feminism in Africa – the unfinished business of the 21st century

Norman Taku

“Social, political and economic equality for women is integral to the achievement of all Millennium Development Goals. Until women and girls are liberated from poverty and injustice, all our goals — peace, security, sustainable development — stand in jeopardy.”

UN Secretary-General Ban Ki-moon – June 2010

Introduction

The 17 Sustainable Development Goals conjure up a new and better world, based on the triple virtues of equality, dignity and freedom. Goal 5, gender equality, is the indelible link between all the goals: humanity is hopelessly hamstrung if half of its ability and ingenuity loses opportunities to ignorance and intolerance, bigotry and bias, sexism and stupidity.

The poison is gender inequality. Its antidote is gender justice. Gender justice is an instrument that can be wielded with dexterity to end inequality between sexes and genders, which begins from



home and spreads like a contagion to all nooks and crannies of society including places of work and education, commerce and community. Now is the time to increase the antidote.

1. African Feminism – what theoretical and conceptual background?

1.1. What is African? A light and provocative thought on Africa.

The Polish writer Ryszard Kapuscinski wrote that “apart from the geographical landmass, there is no such thing as Africa.”¹ I interpret this as meaning that no one thing is common to and exclusive to all Africans, not even history. The sheer diversity of people, cultures, languages, religions, customs and traditions confirms this. ‘Africa’ cannot appropriate to itself the negative experiences of slavery, for example, or the positive concept of *ubuntu*.

If there is no such thing as Africa, then there can be nothing that is African. In fact, Kwame Appiah argues that “a specifically African identity began as a product of a European gaze.”² Nonetheless great parts of the continent share “a common history of slavery, colonialism and oppression, which has fostered a more unified political approach to the challenges of underdevelopment, geopolitical marginalization and economic exploitation.”³

There is no lived experience or particular phenomenon in the broad field of gender that occurs only in Africa. Instead of operating in the ‘African silo,’ therefore, Africans should look outwards to the experiences and lessons from the broader community of nations. ‘African solutions to African problems’ can be exclusionist and counter-productive. We must welcome the partnership of people from everywhere, who take an interest in the challenges faced by many Africans and are willing to support efforts towards holistic, human-centred development.

1.2. Does African feminism exist? Or is it a westernised concept?

Feminism is the idea of advocating for the human rights of women, based on the notion that all sexes enjoy social, economic and political equality and should therefore have access to the same rights and opportunities. At the same time, feminism can be considered as a movement with the aim to bring forward political and social change.

It is a bit of a misnomer to say that feminism is a Western concept. Its earliest formal manifestations were indeed in the Western world, where political organisation of women on a national scale predates the same in Africa by far. However, the fact that the political mobilisation of women in Africa only followed independence in the 1960s does not mean that the issues at the heart of the

¹ Kapuscinski, R. *The shadow of the sun: My African life*. Penguin UK, 2002.

² Kwame Anthony Appiah, *In My Father’s House: Africa in the Philosophy of Culture*, (New York: Oxford University Press, 1992) at p. 71.)

³ Tamale Sylvia



feminist movement did not exist or did not bother African women before they could organise themselves collectively to fight these inequalities.

Perhaps the litmus test for African feminism is the pitch of the African voice in the worldwide feminist movement today. We might ask the question: in this global village, are Africans pulling their weight and putting their shoulders to the wheel in a robust, sustained and consistent manner? If they are, then perhaps it is irrelevant that the organised feminist movement first saw the light of day in the Western Hemisphere. Or, in other words: Feminism is no more Western than the Internet is Western. The fact that it was created by the Americans Vinton Cerf and Robert Kahn is less relevant today than the fact that it is useful because people everywhere, including in Africa, feed it with billions of pages of information that are consumed voraciously by everyone, everywhere, every day.

However, not all problems affect all women equally. European women fought for the right to vote, while African women were able to vote from the moment their countries became independent. Women in Africa fight harder than their Western counterparts against harmful traditional practices, such as widowhood rites and inheritance rights. However, domestic and sexual violence, as well as unequal pay and maternity leave, are 'common currency,' universally experienced by women all over the world.

The West cannot claim feminism. The peculiarities of Africa have given rise to African feminism, which focuses on the challenges faced by women on the continent of Africa. However, there is no single African feminism. It is a single colour with different shades – which reflect the situation and struggles of women in different parts of the continent.

1.3. What does 'gender' in an 'African' context mean?

Gender is the result of the social construction of roles that produce a difference between women and men. Susan Moller Okin has described gender as "the deeply entrenched institutionalisation of sexual difference."⁴ Gender in the African context is based on socially constructed roles and gender hierarchy, similar to the western context.

Despite what would appear to be an obvious, logical and perhaps universal definition, some do not consider the term 'gender' as African, preferring to label it European or Western because it is an insufficient incarnation of the situation in Africa.

⁴ Okin, S. M. (1989). Justice, gender, and the family (Vol. 171). New York: Basic books.



Two proponents of this viewpoint are Ifi Amadiume⁵ and Oyewumi,⁶ who reject three assumptions made in the 'traditional' definition of gender which, they say, is inadequate in describing the African experience (Steady 2002).⁷ They are:

- the assumption of the universal subordination of women: there is an unhealthy focus on power relations between men and women, to the exclusion of other relevant dynamics of power relations, such as race, ethnicity, class and religion.
- The assumption of male privilege: this 'condemns' women to a place of powerlessness, overlooking the power of women in places like the family, where older women have decision-making and other positions of power in the community.
- The presumption of the nuclear family: the extended African family has multiple male and female roles and power dynamics based on age and seniority, but also the crucial difference between those born into the family and those marrying into it.

As there is no single 'African context', there are specific challenges to gender equality and the human rights of women in different parts of Africa. Others, however, are common: There is an indelible link between gender-related cultural practices and the poverty of women in parts of Africa. Polygamy, bride price and female genital mutilation are compounded by limited or prohibited access to property ownership, formal employment, and education to produce poverty based on inequality of men and women.⁸ These terrible phenomena create vulnerability and exclusion, which in turn create the 'unfreedoms' that Amartya Sen⁹ speaks of and which, in the end, compromise the agency of women.

Women's poverty occurs on such a scale in Africa that one can undoubtedly evoke gender in an 'African context.' The combined efforts of national governments, civil society and development partners in fighting this scourge, are more urgent now than ever before. Many parts of Africa are disfigured by unfavourable climate and natural disasters, endemic disease, persistent and recurrent conflict, weak public institutions, severe corruption, faltering democracy and rampant poverty. In this maelstrom of discontent and misfortune lie the seeds of deep, inter-generational poverty. Traditionally and institutionally poorer than men, women's poverty is now magnified and compounded.

⁵ Amadiume, I. (1995). Gender, political systems and social movements: A West African experience.

⁶ Oyèwùmí, O. (1997). The invention of women: Making an African sense of western gender discourses. U of Minnesota Press.

⁷ Nyamu-Musembi, C. (2007). Addressing formal and substantive citizenship: gender justice in sub-Saharan Africa. Gender justice, citizenship and development, 171-232.

⁸ Mubangizi, J. C. (2016). An African perspective on some gender-related cultural practices that violate human rights and perpetuate women's poverty. Journal of Social Sciences, 47(1), 68-78.

⁹ A. (2001). Development as freedom. Oxford Paperbacks.



1.4. African feminist movements – from independence to present

Women began to organise themselves into a collective voice before independence in many African countries. Political parties would often include a women's wing, whose principal mandate was to rally women to swell the party's ranks. Women's movements were engaged in anti-colonial and anti-apartheid struggles, with the result that African independence constitutions guaranteed women's suffrage. As a result, it was important for women to take part in elections in the early years.

Following independence in many African countries, women's movements were closely associated with the ruling party and the State. They campaigned for better women's representation in government and pushed for the inclusion of development agendas in political planning. Governments tried to silence or neutralise them by trying to co-opt them. Those that fell for this trick lost credibility and were seen as 'collaborators.'

The wind of democratic change in the 1990s saw feminists push for gender equality in government departments and parliamentary committees and the establishment of gender commissions. The wives of some heads of state – placid and pro-establishment – hijacked these efforts in what is known as the 'First Lady Syndrome.'¹⁰¹¹

Women in government

An important manifestation of the women's movement in Africa is women in cabinet and the senior civil service. They have limited ability to influence gender transformation or serve in a way that impresses and changes mindsets due to their woeful numerical minority, the non-strategic portfolios they hold and the limited duration of their appointments.

Women's ministries in Africa can be dysfunctional because they quite often share the same portfolio with youth, social welfare and people with disabilities (PWD). They are accused of 'ghettoising' women's issues, allowing male-dominated governments to lower women's priorities.

The paucity of women in government limits the ability of women's movements to push for gender mainstreaming (GM) and employment equity (EE), for example. "Despite GM and EE policies, women leaders are still subjugated by interwoven male hegemony, racism, ethnicity, sexism, ageism, and abusive practices in government departments."¹²

¹⁰ van Wyk, J. A. (2017). The First Ladies of Southern Africa: Trophies or Trailblazers?. *Politikon*, 44(1), 157-172.

¹¹ Mama, A. (1995). Feminism or femocracy? State feminism and democratisation in Nigeria. *Africa Development/Afrique et Développement*, 37-58.

¹² Gouws, A., & Coetzee, A. (2019). Women's movements and feminist activism.



Women in parliament

Women are their own best advocates, and parliament is a pivotal platform for legal and policy development on women's issues. The larger the number of women, the better the caucusing and the stronger the sorority that gives women a voice. Most African countries do not meet the 30% internationally accepted threshold for women's representation in parliament, but Rwanda was the first country in the world with a female majority in parliament (61.3% in the lower house and 38.5% in the upper house).

A study of the Uganda Women Parliamentary Association (UWOPA) illustrates strength in numbers and the strategic importance of alliances with men.¹³ The study found that when women are a minority in parliament, passing gender-sensitive laws and policies was possible with good caucusing and with partnerships with male members of parliament, some of whom were members of the UWOPA. The study found that this alliance was beneficial in "deconstructing male privilege and institutional patriarchy in Uganda."



Pressuring government for law reform

Women, working in, through and with other organised groups, fight universal inequalities and push for law reform, by taking up intersectional fights involving gender, race and class, for example. In South Africa, the Commission for Gender Equality (CGE), together with the NGO Legal Resources Centre and the Congress of South African Trade Unions (COSATU) organised efforts to fight discrimination against informal-economy and self-employed workers. The latter did not have access to unemployment insurance and maternity benefits, as only 'employees' qualify for these social security benefits. "The people most affected by this gap in the legislative framework are marginalised categories of working-class women who are already particularly vulnerable. By continuing to perpetuate their marginalisation, the State contributes to the feminisation of poverty."¹⁴

¹³ Muzee, H., & Endeley, J. B. M. É. (2019). "Sister Robert, sister John": Enhancing women's voices and gendered membership of the Uganda Women Parliamentary Association. *Agenda*, 33(2), 22-31.

¹⁴ Hicks, J. (2019). Campaigning for social security rights: Women in the informal economy and maternity benefits. *Agenda*, 33(2), 32-41.



1.5. Relationship between social justice and feminism

One can say that feminism is a microcosm of social justice, with the qualities and characteristics of feminism finding a natural home within the definition of social justice. Both recognise multifaceted, ubiquitous oppression, like in race, class and sexuality, and fight for equal treatment of those who suffer disabling differential treatment. Working together, they create a more robust, more extensive and therefore more legitimate and representative movement that goes beyond the white, middle-aged, able-bodied and heterosexual women who are at the origin of feminism and necessarily leads to advocating for more women and LGBTIQ+ persons (of colour) in leadership roles.

However, feminism and social justice can find themselves easily in a contrasting relationship, e.g., when people who do not necessarily support gender equality somewhat hypocritically cling to the agenda of social justice as a camouflage. However, one is not possible without the other.

In Africa, but also elsewhere, many people do not want to be associated with feminism because of the negative labels it carries: anti-establishment, counter-patriarchy, challenging the status quo. Further, hierarchies also exist within feminist movements and movements fighting for social justice. Markers such as age, disability, race and sexual orientation are subjectively ranked higher or lower, depending on the geographical or other context. It is hence a common challenge for feminism and for social justice to overcome these rankings.

2. What practical problems do these concepts bring along in the African context?

2.1. The rights of sexual minorities

The rights of sexual minorities are the human rights question that will define our generation. It is impossible to explain how an act of love between consenting adults in private could be so egregious as to invite discrimination, stigmatisation, exclusion and violence, often with the backing of the law, the church and the state.

The rights of sexual minorities are, above all, a question of human rights because the fundamental principles of dignity, equality and privacy are what guide us. Refusing to engage with this burning issue is to be complicit in perpetuating negative stereotypes criminalising same-sex conduct with the following severe consequences for LGBTIQ+ persons in Africa:

- arbitrary arrest and detention; beatings, torture and murder; hate speech, including from heads of state and senior public figures; defamation in public media, including being 'outed'; corrective rape of lesbians; criminalisation and death penalty for consensual homosexual acts; the charge of 'aggravated homosexuality' when a person fails to report a homosexual to the Police; sham trials; exclusion from schools; refusal to register non-



profit associations; limits to freedom of expression through fines, bans and threats of arrest; extortion and blackmail, often with the participation of security forces.

Although there are no separate or specific UN and AU treaties on sexual orientation, people have invoked the principles of equality and non-discrimination to argue for equality and non-discrimination based on sexual orientation.

2.2. Research and advocacy

Independent research on the themes of intersectionality and multidimensionality in gender are largely understudied in Africa. Intersectionality looks at discrimination based on multiple grounds and an intersection of grounds. Multidimensionality looks at the multiple dimensions through which gender inequality might be monitored and measured, such as physical integrity, employment and economic activity, health and reproductive rights, education and participation in politics.

There is an essential link between research and policy. The former feeds the latter and serves as a basis for campaigns and lobbying efforts with public institutions responsible for legislative action and policy formulation. Further, civil society advocacy and training on how to report under the Protocol to the African Charter on the Rights of Women in Africa (the Maputo Protocol) is severely neglected. It is the product of a courageous process and one of the most forward-looking human rights instruments of the African Union.

2.3. Education and Leadership

It is impossible to exaggerate the importance of education in advancing gender justice in Africa. Considering that one cannot legislate a change of attitudes, education is the most powerful tool for correcting social interactions between the sexes and on gender issues in general – even though there will never be a time when we can say "we have arrived." There is an pressing need to train a new cadre of young women who go on to make law and change policy, as well alter attitudes and perceptions; women who have the capacity for innovation and initiative as well as the intellectual and academic aptitude for pushing boundaries and occasion change. Correcting the under-representation of women in senior government positions and parliament is nothing short of an enterprise in re-engineering.

2.4. Cultural obstacles and opportunities

Culture is a bulwark in Africa – it is the two-faced Janus of the continent, sometimes an angel and often a devil. It is invoked to visit both benign and malignant injustices on women – from preventing them from eating eggs and creating a protein deficiency, to insisting that a young girl must experience her second menstrual period in her husband's home.



To legislate a change in attitudes is almost impossible. The situation can only change with education, and a multi-partner approach involving government and all manifestations of civil society, from the family to the doors of government, going through every church, school, political party and social or community group. A mélange of formal educational programmes, public awareness campaigns on the media and community-based activities – on specific issues and in an intelligent, calculated, persistent and measurable manner – can indeed produce the desired results.

The focus of such educational initiatives must be everyone: men, women, girls, boys and all those who identify differently. Men are the principal focus: as primary beneficiaries of these systems of subjugation and oppression of women, they stand to lose power and privilege. Working through traditional leaders has proved to be an effective way to reach men. Women themselves are sometimes complicit in these injustices, with mothers and grandmothers cutting the labia and clitoris of their own pre-adolescent daughters and granddaughters and seeking out second and third wives for their husbands. In the minds and hearts of boys and girls, who are the future men and women, that hope ultimately lies. This should be the focus of attention.

A powerful tool in the fight against harmful cultural practices is to highlight, invoke and use the positive cultural practices that protect women and improve their status in the community.

In closing

Fighting for gender justice and the human rights of women means addressing the greatest injustice the world has ever known: the systemic, systematic and institutionalised (some might even say fossilised) repression and subjugation of women that conspires to create poverty that infects and affects everything and everyone around a woman who, by virtue of her position in society and the family, wields a potential like none other to create wealth and break the poverty cycle.

We know the following:

- that gender is a principal vector for repressing human potential;
- that women are the single most underutilised resource for human development in world history;
- that gender equality is the common denominator in the equation of our common humanity;
- that human rights are our collective responsibility;



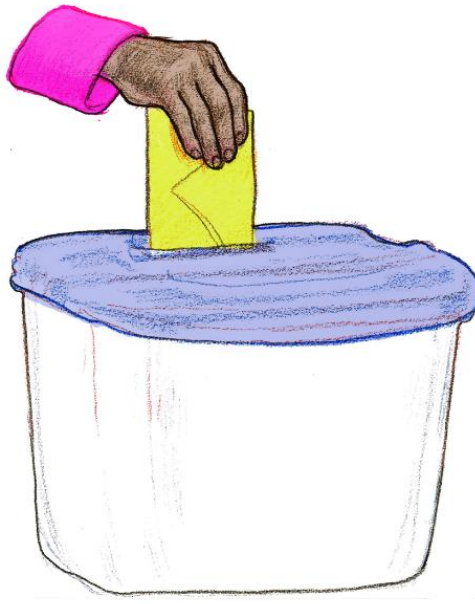
- and that, “women hold up half the sky.”¹⁵

Africa has been described as a shit hole of harmful practices against women – but things are beginning to look up for women – they are small steps but steps forward nevertheless. The time is now, the place is here, and the way to slay the dragon of gender injustice is to do it together, persistently, intelligently and with the conviction that it is a crucial factor in the human-centred, sustainable development we envisage for future generations. There is fierce resistance, but let us work hard and never relent.

“I believe that the rights of women and girls is the unfinished business of the 21st century.”

Hillary Clinton

¹⁵ Chinese proverb



Cameroon opposition coalition to reform the electoral code: What actions for what result?

Gabriel Ngwé

Introduction

Some political parties of the Cameroon opposition came together in a coalition to reform the electoral code on 1 March 2021. These include parties represented in the National Assembly (NA), such as the *Cameroon Party for National Reconciliation (CPNR)* of Honourable Cabral Libii, the *Social Democratic Front (SDF)* of John Fru Ndi, the *Cameroon Democratic Union (CDU)* of Mrs Patricia Ndam Njoya, *Union of Socialist Movements (USM)* of Pierre Kwemo, as well as parties not represented in the National Assembly such as the *Cameroon Renaissance Movement (CRM)* of Maurice Kamto, and the *Progressive Movement (PM)* of Hilaire Nzipan. A Technical Secretariat was created to centralise reform proposals from political parties, civil society organisations and any other citizen who wishes to contribute to the improvement of this criticised electoral code.

1. Critical issues of the electoral code

The current electoral code came into force in 2012. The code was enacted by law No. 2021/01 of 19 April 2012. There were several electoral laws in Cameroon up to 2012. Hence, there was a law



for the presidential election, another for the municipal election, one for the legislative election, the senatorial election, etc.

So far, a little over 300 political parties are registered in the Ministry of Territorial Administration in Cameroon. However, despite this large number of political parties, one party dominates the political scene. A comparative analysis of the results of the various municipal, legislative, senatorial, regional and presidential elections since the adoption of the electoral code in 2012 gives an idea of the situation.

Summary table of electoral results (2012-2020)

Year	Type of election	CPDM	Other opposition parties together
14 April 2013	Senatorial election	56/70	14/70
30 September 2013	Legislative election	148/180	32/180
	Municipal election	305/360	55/360
25 March 2018	Senatorial election	63/70	7/70
09 October 2018	Presidential election	71%	39%
09 February 2020	Legislative election	152/180	28/180
	Municipal election	316/360	44/360
06 December 2020	Regional election	540/700	160/700

Source: Author

Cameroon has 180 deputies in the National Assembly, 360 councils, 100 senators, of whom 70 are elected and 30 appointed by the President of the Republic; 900 regional councillors, of whom 700 are elected by political parties and 200 are representatives of traditional leaders.

The results in the table above show that CPDM, which is the ruling party, dominates the Cameroon political scene. Be it at the legislative, municipal, senatorial, regional or presidential elections, the ruling party always obtains at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the elected representatives. However, the opposition parties explain these poor ratios by a rogue and customised electoral law aimed at promoting electoral fraud. According to them, such fraud occurs before, during and after the elections. Similarly, the body in charge of managing elections in Cameroon, *Elections Cameroon*, is criticised by the Cameroon opposition.



2. Pre-election, election and post-election manipulations

Before the elections, the opposition parties criticise the fact that the law allows the President of the Republic to remain in control of the electoral game. Although the constitution sets deadlines for the holding of different elections, it can manipulate the electoral calendar by reducing or extending deadlines, depending on the socio-political and economic situation in the country. This was the case in 2018 when the legislative and municipal elections were postponed for two years and finally held in 2020. Opposition parties criticise this kind of practice, which aims at destabilising other competing parties. A political competitor (President of the Republic) can take the other competitors by surprise by convening the electoral body when they least expect it. A further critical point regards the reconfiguration of administrative units on the eve of elections. Although the number of deputies per division is known in advance, for example, the Head of State can decide to divide a division into two or more constituencies. This allows the ruling party to have the MPs in a division dominated by one or more opposition parties. The strategy consists, for example, in splitting the division into two administrative units to have an absolute majority in the part that is favourable to the ruling party and to leave the other part in competition with the other opposition parties.

Regarding manipulation on election day, each political party that presents candidates in a constituency can control the conduct of the elections in the polling station by sending a legal representative. Basically, the number of ballot papers for each candidate or list of candidates, as well as the number of envelopes, must be greater than the number of registered voters (Art. 100, para. 2 of the Electoral Code) in each polling station. In this regard, some opposition parties often complain that their ballot papers are less than the number of voters in the polling stations, or they are not available at all, especially in the hinterland where they have no representatives to monitor the voting process.

Immediately after the count (post-election period), the result of each polling station is published (Art 113 of the Electoral Code). The results of the vote are immediately recorded in the minutes. These minutes, drafted in as many copies as there are members plus two (02), are concluded and signed by them. A copy of the minutes shall be given to each member of the local electoral commission present having signed them. The original copy shall be forwarded by the chairman of the local electoral commission to the head of the local branch of *Elections Cameroon* for archiving. This original is authentic (Art. 115). During the post-electoral litigation, Article 115, paragraph 3 of the electoral code is often the source of many outbursts in courts in charge of post-electoral litigation because, in case of a dispute regarding the minutes, only the original in possession of a member of Elections Cameroon is considered. Who is Elections Cameroon, and who appoints its members?



3. Elections Cameroon: an electoral machine paid by the ruling party?

By Decree No. 2006/011 of 29 December 2006 to establish, organise and run Elections Cameroon, the body in charge of managing elections was created. The following two bodies help Elections Cameroon to carry out its mission:

- An Electoral Council
- A Directorate General of Elections

To carry out its missions, Elections Cameroon is placed under the authority of the Electoral Council, which ensures its proper functioning. The Electoral Council shall ensure that all stakeholders respect the electoral law to ensure regularity, impartiality, objectivity, transparency, and sincerity (Art. 10, para. 1 of the Electoral Code). The Electoral Council comprises 18 members, including one (01) president and one (01) vice-president, appointed by presidential decree.

Opposition parties criticise the fact that members of the Electoral Council cannot reflect political pluralism. The problem is that the duties of a member of the Electoral Council are incompatible with the duties of a member of a political party or a support group to a political party (Art. 17 of the Electoral Code). In reality, however, almost all members of the Electoral Council are former members of the ruling CPDM party. They are all appointed by the President of the Republic, who is the chairman of the ruling party. On this note, opposition parties believe that the representatives of Elections Cameroon in the polling stations are acting on behalf of the ruling party and working to ensure its win.

The General Directorate of Elections is responsible for the preparation and material organisation of electoral and referendum operations under the authority of the Electoral Council. The Director-General and the Deputy Director-General of Elections are appointed by the President of the Republic (Art. 24).

Thus, the President of the Electoral Council and his deputies, the Director-General of Elections and his deputies are all appointed by the President of the Republic, who is also a candidate in the presidential election. He remains in office before, during and after the elections until the new President of the Republic takes office. This entire institutional framework is not conducive to electoral transparency, hence the formation of a coalition of opposition parties to amend the electoral code.

4. Coalitions and alliances in Cameroon: the history of a crab basket?

Political coalitions are as old as Cameroon's return to political pluralism in 1990. Three major coalitions were formed between 1990 and 2020 with varying degrees of impact: National



Coordination of Opposition Parties and Associations, Union for Change, and the National Coalition for Reconstruction and Reconciliation.¹

- ***National Coordination of Opposition Parties and Associations*** (March to November 1991). This group of newly created political parties and civil society organisations demanded a sovereign national conference. Its aim was to overhaul the institutions and rebuild a new institutional framework for the State. The stakeholders involved were the ruling CPDM party on the one hand, which rejected the idea of a sovereign national conference, and the opposition parties and civil society organisations on the other, which demanded that the conference be held with the President of the Republic being excluded as head of the executive and attend the conference as an ordinary citizen. Instead of a sovereign national conference, the government will propose that a Tripartite Conference be organised where the ruling party, opposition parties, and civil society leaders should meet to discuss issues of contention and the country's future. This coordination based its actions on a social movement of civil disobedience through ghost towns, the ghost country, which had become an insurrectionary movement. Seven (7) regions, formerly known as provinces, were involved in the protest and demanded a sovereign national conference. This coordination broke out in November 1991 because some of the organisations decided to participate in the Tripartite Conference organised by the President of the Republic. Its activities were based on popular demand movements without any real ideological basis of the different parties involved, resulting in its failure.
- ***Union for Change*** was formed one year later, during the presidential elections of 11 October 1992. A number of political parties, associations, and personalities decided to launch this initiative to bring about change through the ballot box. The aim at the time was to change the Head of State at all costs. This grouping was based on the potential for mobilisation that had arisen from the 1991 protests through the endless ghost towns. Some opposition leaders managed to agree to invest in one opposition candidate during this presidential election. The candidate of the Social Democratic Front (SDF), John Fru Ndi, was officially second to his opponent, Paul Biya. Contesting the results of this election had caused the country to experience a new wave of violence. However, defence and security forces (DSF) remained loyal to the officially declared President, which allowed the government in power to regain some of the power as the intensity of street protests decreased. Later, the repercussions of the Tripartite Conference led to a constitutional amendment in 1996 limiting the presidential term to five years, renewable only once. This

¹Other coalition attempts such as G7 (Group of Seven Opposition Parties led by SDF Chairman John Fru Ndi) and the Republican Pact (a splinter group of G7 member parties) emerged after the 2011 presidential election to question the results and propose a social project to Cameroonians. But these coalitions broke up as quickly as they were born because of internal divisions. These coalitions however, broke up as quickly as they were born because of internal divisions.



new deal calmed political tensions while hoping that President Paul Biya would not run again after having exhausted his two terms.²

- In 2004, the *National Coalition for Reconstruction and Reconciliation (NCRR)* was formed on the eve of that year's presidential elections. It was yet again an initiative that aimed at obtaining political alternation through elections by presenting a single opposition candidate. However, the problem arose very early on with the choice of the opposition's representative, who turned out to be Adamou Ndam Njoya, President of the Cameroon Democratic Union (CDU). This choice was not welcomed by the Social Democratic Front (SDF) chairman, John Fru Ndi, who said he could not support a candidate from a divisional political party (Noun division), whereas the SDF has a national stature. Based on a balance of power, SDF could impose its views so that when its leader walked out of the negotiations, the coalition dissolved. The opposition will eventually run the election as a separate entity with less success.

All these coalitions failed because of destabilisation tactics and resilience of the ruling power (1991), the army's unwavering support for the officially elected candidate (1992), or disagreements between the opposition leaders within the coalition (2004). What is so special about the coalition for the reform of the electoral code compared to previous coalitions?

5. A coalition of Opposition Parties to Reform the Electoral Code: successes, strengths and weaknesses

In terms of quantity and quality, a lot has changed since 1990 on the Cameroon political scene. From about thirty political parties in the 1990s, Cameroon now has more than 300 political parties, and the trend is not one of regrouping. The political offer has also changed in terms of quality. Whereas the political agenda of most opposition parties used to be populist 'Biya must go' rhetoric, with no real political alternatives, opposition parties started presenting political alternatives in the 2018 presidential election. The other significant fact is that the opposition parties that influenced the political agenda in the early 1990s have given way to newcomers both in State institutions and street demands. For example, SDF or the Cameroon People's Union (CPU), which were at the forefront in the 1990s, have given way to new political parties. From 18 deputies in the legislative election of 1 March 1992, CPU no longer has any deputy in the National Assembly for the 2020-2025 legislature. From 43 deputies in the 1997 legislative election,³ SDF has no more than five deputies in this same legislature. Having been voted second in the 1992 presidential election with 36% of votes against 40% for the current President, Paul Biya, SDF came fourth (3.35%) in the last

² The ban on presidential term limits was lifted in 2008 by the National Assembly, which was overwhelmingly in favour of the CPDM, allowing President Paul Biya to run again in the 2011 presidential election after having served his two terms of five years.

³ SDF had boycotted the legislative election of 1 March 1992, but participated in the presidential election of 11 October the same year.



presidential election of October 7, 2018, after new parties such as Maurice Kamto's Cameroon Renaissance Movement (CRM) (14.23%), and the Cameroon Party for National Reconciliation (CPNR) of Honorable Cabral Li Bii (6.28%). While CPNR is leading the opposition in the institutions with its five deputies and seven communal executives,⁴ CRM has replaced SDF in demands and street demonstrations to claim a 'stolen victory' in the 2018 presidential election.

Of the three coalitions presented above, only the National Coordination of Opposition Parties and Associations established in 1991 is similar to the coalition of opposition parties to reform the electoral code. National coordination was concerned with overhauling republican institutions through the organisation of a sovereign national conference, while the coalition focused on revising the electoral code. Coordination was more ambitious in its approach than this new coalition, but both aimed either to reform the institutions of the State (coordination) or to revise the electoral code (coalition).



The current political weight of the opposition parties in the institutions is not strong enough to alter the balance of power and impose a debate on the reform of the electoral code. If we compare the current situation with that of the early 1990s, we can observe that following

the 1992 legislative elections, *the National Union for Democracy and Progress (NUDP)* had 68 deputies, *the Union of the Peoples of Cameroon (UPC)* had 18 deputies, and the *Movement for the Defence of the Republic (MDR)* had six deputies, all of whom were in the opposition. This means that the opposition had a de facto majority in the National Assembly with 92 deputies against 88 for CPDM. An opposition coalition in the National Assembly to introduce institutional reforms was conceivable. Against all odds, MDR gave up its six deputies to CPDM in exchange for the promise of some ministerial seats, which gave the ruling party six more deputies, that is, 94 for CPDM and 86 for the opposition parties.

Since then, the opposition parties have never managed to introduce any institutional reform in Parliament. All draft laws are introduced in Parliament by the government.⁵ Practically speaking,

⁴ The National Union for Democracy and Progress (NUDP) being part of the government majority, the CPNR is rightly the leading opposition party with the highest number of elected members in the institutions of the Republic.

⁵ SDF and CRM, just to mention these two parties, have often wanted to make proposals for laws that have often been blocked.



how can CRM, which boycotted the legislative and municipal elections of 2020 when it was in a powerful position, ⁶ help the other parties to introduce the reform of the electoral code in Parliament? By opting for street demonstrations, how will CRM manage to mobilise the masses to impose a debate on the revision of the electoral code, when its greatest supporters and leaders of yesterday are either dead, in prison, or at odds with the leader? ⁷ How will SDF (5 deputies), CPNR (5 deputies), UDC (4 deputies), and the Union of Socialist Movements (2 deputies), a total of 16 deputies, succeed in opening the debate on the reform of the electoral code in Parliament where 86 opposition deputies were unable to change anything in 1992?

6. Prospects: a glimmer of hope?

The initiative to reform the electoral code championed by some opposition parties is appreciable. Still, its chances of success are less unless the desiderata of the opposition meet those of the ruling party, which could then trigger a vast movement of popular support within both the opposition and the ruling party for a reform of the electoral code.

An unexpected and abrupt change of leadership could allow for a reform of the electoral code if the new incumbent is in favour of electoral transparency.

The fact that opposition political leaders who were at loggerheads prior to the 2018 presidential election are coming together to discuss the reform of the electoral code may be a sign of hope for the future. With time, these leaders' differences of opinion may be ironed out, causing them to agree to present a single candidate in the 2025 presidential election or subsequent ones.

The debate on the reform of the electoral code between prominent opposition leaders can, by a knock-on effect, spark up debates on other issues of national interest such as putting an end to the war in the North-West and South-West (English-speaking regions), fighting corruption, reviving the economy, etc., so that there are minimums on which there is consensus. Such an approach can ease political tensions for whoever takes power after Paul Biya.

⁶ The president of CRM, Maurice Kamto, came second with a vote of 14.23% in the 2018 presidential election.

⁷ Paul Eric Kingue (Patriotic Movement for a New Cameroon) and Christian Penda Ekoka (ACT-Agir Movement) have passed away, Akéré Muna (NOW Movement) has retired from politics, Albert Dzungang (La Dynamique) is becoming increasingly uncommon next to Maurice Kamto, while Célestin Djamen (National Secretary for Human Rights in CRM) has created his own political party, Michèle Ndoki (Vice President of the CRM Women's Executive) seems to be distancing herself, and Alain Fogué (Chairman's Advisor), Olivier Bibou Nissack (Chairman's Spokesperson) and many other CRM members are still in prison following the peaceful marches of 22 September 2020.



The beginning of a reflection on Trade Unions and social-ecological transformation in Cameroon

Stéphanie Njiomo

Introduction

Climate will inevitably reshape the employment landscape in Cameroon, either by disappearing or by being created. Including social-ecological transformation in the international political agenda, the impacts of climate change at the national level and the opportunities linked to sustainable employment are all reasons that justify the introduction of a reflection on the notion of social-ecological transformation in Cameroon.

Trade unions as a driving force of reform should be at the centre of efforts in the Cameroon employment sector for a social-ecological transformation project. However, in addition to the ignorance and resistance of everyone to the concept of social-ecological transformation, we are confronted with an unhealthy and sometimes non-existent trade unionism.

The future of employment should be of interest to trade unions in various sectors yet, malfunctions within existing corporations, the tendency for others to disappear, inconsistency in demands made, difficulties in being listened to, and the inability to bring about real changes in



social life prevent a genuine trade union commitment to an ecologically and socially transformed society.

How then can trade unions initiate new visions in the workplace, create innovations in existing systems, advocate innovative ideas for a more peaceful, satisfying, just and sustainable workplace? What is the notion of social-ecological transformation to create jobs at different levels and support sustainable development?

In an attempt to answer these questions, we will present some of the shortcomings of current trade unionism, social-ecological transformation as perceived and institutionalised, and a proposal for the first steps towards a social-ecological transformation by the trade union movement.

1. Brief overview of trade unionism in Cameroon

Trade unionism in Cameroon is clinging to classic demands: trade unions expect improved working conditions in terms of wages, working hours and working conditions. These claims that have changed from rights to grievances are by no means irrelevant; it is just that the strategy used has at some point made them sound like a broken record.

The logical sequence of the classic demands is refusing to be innovative. The trade union has become more like a consumer entity for work designed and prepared by employers. It has lost its ability to revive specific failing sectors in a changing world with new threats, including climate change.

Trade unionism is misinformed about current employment issues: trade unions should take responsibility for the unemployment rate in the country where they are based.

The perception of environmental protection as anti-employment is over. Yet, only a few people know that protecting the environment in the 21st century is a source of employment/wealth (from rubbish to hard gold, renewable energy, carbon trading, etc.). Suppose some trade unions are not interested in ecological issues. In that case, it is probably because they have maintained the false ideology inherited from the industrial revolution, which holds that economy and ecology are two conflicting concepts.

Trade unions that do not think about the future of their sector of activity: One could hardly find trade unions that question the quality and future of the services they provide. Their clarity is reduced by focusing on claims that only improve working conditions.

However, one will be forced to be sensitive to the job itself because work will be impacted positively or negatively by technology, climate change, and many other factors in the short, long or medium term. So now, for workers' protection and the sustainability of certain sectors of activity, it is a matter of claiming, demanding and initiating their greening.



2. Brief overview of social-ecological transformation in Cameroon

The ambition of a social-ecological transformation in Cameroon is visible at the political, legal, operational, institutional and somewhat academic levels.

At the political level, the Head of State highlighted the urgent need to halt the destructive effects of climate change in his speech at Cop 21 in Paris. He stated that we are responsible for this. We have a duty to act. And this is our opportunity. Our conclusions, our commitments, if they are to be credible, must be binding. The task is not impossible. Let us only be guided by the need for human solidarity and a fair assessment of the urgency of the situation⁵³.

On a legal level, the State of Cameroon has ratified a certain number of instruments demonstrating its willingness to integrate ecological and environmental issues more firmly into its development plan. This includes UNFCCC membership⁵⁴, ratifying the Paris Agreement, developing its NDC and other specific texts (national climate change adaptation plan, national REDD⁵⁵ strategy), ratifying environmental treaties and conventions, adopting the framework law on environmental management etc. at the national level⁵⁶.

At the institutional level, the Ministry of Environment hosts several environmental bodies such as the National Observatory on Climate Change (NOCC), the technical secretariat for REDD, the National Meteorological Department (NMD), etc.

The operational component shows an emerging interest from various economic actors on the ecological issue. Perceived as a new opportunity to develop capital, companies are working on renewable energy projects, making improved stoves and recycling waste. Others are gradually becoming interested in the paid conservation of forest areas.

At the academic level, institutes specialising in climate-sensitive sectors such as renewable energy are gradually being created. Students are also increasingly interested in environmental issues, thus gradually abandoning certain courses that are deemed unsuitable for local employment opportunities.

The foundations are thus in place for trade unions to take up the issue and place themselves at the forefront of green innovations to regenerate the Cameroon labour market.

⁵³ Speech by Cameroon's President Paul BIYA at the Conference of Parties 21 in Paris

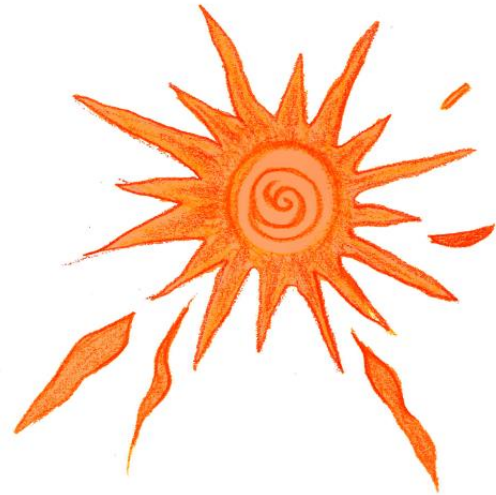
⁵⁴ UNFCCC: United Nations Framework Convention on Climate Change.

⁵⁵ REDD: Reduction of Emissions from Deforestation and Forest Degradation.

⁵⁶ Law No 96/12 of 15 August 1996 relating to Environmental Management



3. First steps towards a social-ecological transformation by trade unions in Cameroon



Faced with climate change, the advent of digital technology and technological advances, Cameroon will face a transformation of the world of employment just like many other countries to embrace new aspects or leave some others behind. It is a momentum that is not too soon to be questioned. Informed trade unions should already be thinking about securing certain jobs by anticipating the ecological measures to be adopted to transform the climate globally perceived as a threat in the world of work into an opportunity.

In theory, the current conditions under which an activity is carried out should not be detrimental to the long-term performance of that same activity,

but rather should ensure its sustainability. This is also something that trade unions have to do.

Inspired by an ecological viewpoint, some trade unions are working to expand employment in their sector. This is what is happening in Cameroon in the **energy sector** with SYNATEEC⁵⁷, which incorporates renewable energies to broaden the professional field of energy sector workers and an opportunity to satisfy consumers better.

For the **transport sector**, public transport buses (Sté STECY)⁵⁸ could be highlighted as a means of reducing congestion in the capital's crowded streets, thus gradually limiting individual transport. Another example that is not the least is the solar-powered buses that shuttle between the various campuses of the University of Yaoundé 1.

In the **education sector**, a union like SNAES⁵⁹ could be expected to ensure that environmental protection issues and 'green' jobs are properly introduced in school textbooks.

In the **industrial world**, the creation of sub-companies for the recycling and reusing waste (plastics, electronics, glass etc.) could be stepped up.

Here are some sectoral ideas that are food for thought and action in the trade union sector to create and improve employment in Cameroon.

⁵⁷ SYNATEEC: Cameroon National Autonomous Union of Workers of the Energy and Water Sector.

⁵⁸ This company is technically limited and only serves a couple of roadways in the capital.

⁵⁹ *National Autonomous Union of Secondary School Teachers.*



In a few decades, moving to a low-carbon economy will be a challenge for all countries, including Cameroon. As it is intended to be understood, the concept of social-ecological transformation **does not suggest the systematic abandonment** of current services, **but the creation** of new, sustainable and resilient services in the face of the challenges of the century in general and climate change in particular.

Compared to Western countries, the social-ecological transformation for Cameroon should be more about **job creation** than **job exclusion**. Therefore, it is important to ask the following questions: *What added value can political planning for social-ecological transformation bring to Cameroon workers?*

Addressing the issue of ecology with the trade union world as presented above is not easy. This is why a thorough approach must be developed to obtain the necessary attention from trade unions and the expected results.

To achieve this, it will first be necessary to bring the various sectors and development stakeholders⁶⁰ to the same table. An analysis of the climate impact and the opportunities associated with each sector will be initiated. At the end of this reflection, work on certain sectors of activity could be undertaken with the unions with the central vision of creating sustainable jobs in Cameroon.

⁶⁰ Sectors identified in Cameroon's NDC (Nationally Determined Contribution).



Cameroon: The war of networks at the top of the state, a forerunner for an end of regime or the exacerbation of bad governance?

Gabriel Ngwé

Introduction

Since the first half of this year, the war of network at the top of the state is intense. The executive, the judiciary, intelligence and security services are the actors on the scene and the Secretary General at the Presidency of the Republic is the main actor. According to administrative practices in Cameroon, only the President of the Republic can summon or give directives to a member of the government (minister), either directly or indirectly through the Prime Minister. However, since 2019, when the President delegated his signature to the Secretary General of the Presidency of the Republic, we are witnessing an increasingly bad governance based on the “high instructions of the President of the Republic”, passed on by the Secretary General to other members of the government. While some senior members of the administration obey these “high instructions” without hesitation, others drag their feet, not knowing whether these instructions actually come from the President of the Republic. Such a mode of governance based on 'high instructions' is not without consequences on the management of public affairs. Therefore, networks are built here and there among these actors, and denunciations have become more recurrent. Some observers



point to the advanced age of the President of the Republic (89 years) as a handicapping factor that no longer allows him to follow and manage certain issues well, hence the recurrence of “high instructions from the President of the Republic”. The cacophony observed in the management of certain public affairs and the handling of sensitive files clearly demonstrates the limits of this mode of governance, as is the case with the file of Mrs. Mvogo Emeline; head of the Tax Centre, the file of Cyrus Ngo'o; Director General of the Autonomous Port of Douala and finally that of Emile Parfait Simb of the crypto-currency Liyeplimal.

1. War of network in the Cameroonian administration: Who knows who?

- **Mr. Amougou Belinga, CEO of Groupe l'Anecdote versus Mrs. Mvogo Emeline, Head of the Tax Centre**

On May 19, 2022, the Head of the Regional Tax Centre was imprisoned at the Yaounde-Kondengui Central Prison on charges of bribery, corruption and the swindling of funds. This was a case between the General Directorate of Taxes and the Anecdote Group. It all started in March 2022 with a tax adjustment of 18 billion CFA francs, followed by another adjustment of 12 billion CFA francs a month later, making a total tax adjustment of 30 billion CFA francs that the businessman Amougou Belinga owes to the tax authorities. In her capacity as head of the tax centre, Mrs Emeline Mvogo went to Amougou Belinga's office to follow up on the case. In his office, the Director General of the Anecdote group declared that Mrs. Mvogo and her colleagues asked him to pay the sum of 500 million as a bribe to stop the case. He then unloaded an advance of 50 million, knowing that he is discreetly filming them with surveillance cameras, to serve as sufficient evidence for him to lodge a complaint against the tax personnel for attempted corruption. A complaint was therefore lodged against Mrs. Mvogo, and on 19 May 2022, she was imprisoned in the Nkondengui Central Prison. On the 3rd of June 2022, the Secretary General at the Presidency of the Republic called the Minister of Justice and gave him “high instructions from the Head of State” to release Emeline Mvogo. Indeed, a week later (Friday, 10th June), the court granted bail to Mrs Mvogo Emeline. Since then, she has been free and she goes about her business as usual.

- **Cana Bois v. Cyrus Ngo'o, Director General of the Douala Port Authority (DPA)**

On August 6th, 2021, Cyrus Ngo'o was found guilty of abuse of his office and sentenced to six months' imprisonment in a case against businessman Nassir Bouhadir, concerning the Cana Bois company in respect of state fees. On the 19th of May 2022, Cyrus Ngo'o was arrested by the judicial police when he got off a plane from France. Informed of the arrest at forehand, the director of the DPA asked the police to use the airport toilets, this was an escape part planned to liberate the DPA director from the arrest and nobody knew how he disappeared from the airport. On May 30th, while several media outlets were announcing that he was on the run, Cyrus Ngo'o re-appeared to chair the board of directors of the Douala Port Authority with no fear of being



arrested. According to some media outlets, the director of the DPA had benefited from the support of the presidency of the Republic. It is this network that intervened to prevent his imprisonment and facilitated his exfiltration from the Douala airport on the night of May 19th. Since then, both the police officers who were responsible for guarding him and Cyrus Ngo'o himself are seen not to be worried and today each party is seen going about their business normally, pending a possible rebound of the case.

- **Liyeplimal subscribers against Emile Parfait Simb, promoter of the Liyeplimal cryptocurrency (Global Investment Trading)**

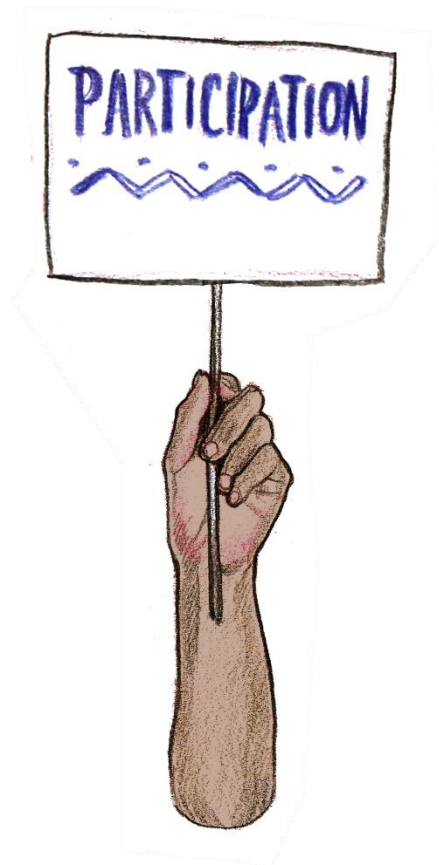
On May 26th 2022, Emile Parfait Simb was arrested by the police, as he was about traveling to Morocco; this arrest followed the execution of a warrant issued by the public prosecutor. In early 2022, a hundred subscribers of the crypto currency product Liyeplimal, who were struggling to get the fruits of their investments, filed a complaint against the Global Investment Trading for fraud. Since February, in his capacity as legal representative of the company, Emile Parfait Simb had been summoned several times, but never appeared. On May 28th, after two days of questioning in Yaoundé, it was decided that the case will be reverted back to a higher court in Douala, the city where he was arrested and where he lives while his passport was withdrawn. On the 5th of June 2022, he was escorted by a magistrate (in order to leave the country) to the last police checkpoint for a flight to Bangui with his final destination being Russia, where he hoped to escape Interpol control. This escape of Parfait Simb involved personalities at the top of the state, but also key players in the justice and police sectors, who had subscribed to Liyeplimal and benefited from its advantages, sacrificing those of other small subscribers.



2. Consequences of the 'high instructions of the president of the Republic' on the governance of public affairs

The three cases mentioned above have a direct impact on the governance of the country and deserve to be analyzed.

The tax sector is a sensitive one, as public policies can only be effectively implemented through the collection of taxes. Just as it is important to ensure that every citizen is able to pay his or her taxes for the survival of the state, it is also necessary to ensure that tax collection is carried out with transparency and integrity. Corruption by tax officials, if proven, can only have a devastating effect on the state coffers. In any case, when judicial decisions are overturned or blocked on the basis of 'high instructions', the principle of separation of powers between the executive and the judiciary takes a hit. As a result, anyone with connections in the upper echelons of the administration will feel protected, as they will know that a court decision can be overturned by a simple phone call. The consequence is that the government official will no longer be judged on the basis of his performance, but rather on his ability to have a good network capable of getting him out of trouble once he is facing some difficulties.



The autonomous port of Douala plays an essential role in the Cameroonian economy: it is the gateway to foreign currency.

Revenues from imports are largely destined to pay Cameroon's government officials. Better management of the DPA must therefore be a priority. But the Cana Bois affair has brought to light the positioning struggles and networks for the management of the DPA. While some speak of a relentless attack on Cyrus Ngo'o because he had put an end to certain practices that were in place before he took office, others evoke a battle between the networks of Cyrus Ngo'o at the presidency of the Republic, and that of the Minister of State in charge of justice. How it is possible that a defendant, arrested and guarded by police officers, can flee from the airport toilets without being apprehended, and that ten days later, he chairs a board of directors without being arrested? This is proof that there is complicity between the body of judicial police officers and the person concerned. Thus, thanks to his networks in the presidency of the Republic, the arrest warrant against Cyrus Ngo'o has not yet been executed.

In the case of the businessman Emile Parfait Simb, thousands of subscribers who invested their money in the crypto-currency Liyeplimal are demanding that justice be done. While Mr. Simb had a



ban on leaving the national territory, he tried to take a plane to Morocco at around 4am on May 19th 2022, thinking he would escape the control of the police; he was arrested and taken to the public prosecutor in Yaoundé. Two days later, a magistrate demanded that Parfait Simb's file be brought back to Douala. The magistrate in charge of handling the case in Douala did not take the prosecutor's advice into account and gave his passport to Emile Parfait Simb, even though he was forbidden to leave the country. As can be seen here, even within the judicial system, networks clash and neutralize each other.

In one case or another, management based on the 'high instructions of the president of the Republic' has allowed networks to flourish and clash, tear each other apart, spy on each other and even neutralize each other. Each one uses the parcel of power that the constitution or the decree grants him to impose his will, not being sure that the 'high instructions' actually comes from the president of the Republic. Everything suggests that there is a positioning battle at the top of the state, because the actors who are supposed to protect the institutions use them instead to settle accounts with their political competitors. Judicial decisions are dragged through the mud, phone calls come from everywhere, as well as interventions to protect or accuse a collaborator, or a competitor. How long can this situation continue?

Conclusion

Since the beginning of the anti-corruption operation (Operation Sparrow hawk, 2006), many senior officials and close collaborators of the Head of State (Ministers, Secretary Generals at the Presidency of the Republic, Prime Minister, company directors, etc.) have been tried and imprisoned without being able to flee the country. Except for the case of the former Minister of Finance (Essimi Menye) who took refuge in the USA, after having benefited from a medical evacuation, the cacophony in the treatment of sensitive files was not felt as it is in the middle of the year 2022. While waiting for the opening of other cases on the embezzlement of Covid 19 funds, or the overbilling related to the construction of infrastructure for the 2021 African Cup of Nations (CAN), the country continues to be governed on the basis of 'high instructions from the president of the Republic', which opens the way for positioning battles where all blows are allowed. At a time when the people are still trying to understand what is really going on at the top of the state, the president's close collaborators are certainly sharpening their weapons, knowing whether the president still holds the reign of power or whether his reign is really coming to an end!



About the authors

Norman Taku works for the Friedrich Ebert Foundation as Programme Officer and focuses on Gender Justice, Peace and Security Policy issues.

Gabriel Ngwé works for the Friedrich Ebert Foundation as Programme Officer and focuses on issues of Democracy and Good Governance, and Peace and Security Policy.

Stéphanie Njiomo works for the Friedrich Ebert Foundation as Programme Officer and focuses on issues of Social-Ecological Transition and Climate and Energy Policy.

About FES Occasional Papers

FES Occasional Papers is a collection of essays on current issues or issues of interest to the Friedrich Ebert Foundation, Cameroon and Central Africa Office. The papers are designed and written by our colleagues and therefore the views do not necessarily reflect the position of the Foundation.

Copyright

All commercial use of Friedrich Ebert Stiftung publications, brochures or other printed matter is strictly forbidden without prior written permission of the Friedrich Ebert Stiftung.

This publication is not for sale.

All translation, production and adaptation rights reserved for all countries.

ISBN: 978-0-9950231-5-4